

COMISSÃO INTERMEDITERRÂNICA
COMMISSIONE INTERMEDITERRANEA
COMISIÓN INTERMEDITERRÁNEA



ΔΙΑΜΕΣΟΓΕΙΑΚΗ ΕΠΙΤΡΟΠΗ
COMMISSION INTERMEDITERRANEENNE
اللجنة المتوسطية المشتركة



UN PARTENARIAT EURO-MEDITERRANEEN RENOUVELE POUR LA PAIX, L'EMPLOI ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Un nouvel élan du Processus de Barcelone basé sur la convergence

**Les régions méditerranéennes proposent
à l'ensemble des Etats de l'Union européenne et de la Méditerranée une stratégie pour la
Méditerranée**

*Contribution aux rencontres des chefs d'Etat et de gouvernement des 13 et 14 juillet 2008 à Paris
&
à la consultation de la Commission européenne sur la réforme du budget de l'Union
européenne¹*

Janvier 2008

¹ SEC(2007)1188 final

PLAN

Introduction : Des régions en faveur d'un partenariat renouvelé autour de la Méditerranée

I. Pourquoi un partenariat euro-méditerranéen renouvelé ? – p. 4

I.1 - Le nouveau contexte de la mondialisation – **p.4**

I.2 - Acquis et insuffisances du processus de Barcelone – **p.5**

I.3 - Des défis environnementaux aggravés par les conséquences du réchauffement climatique – **p.12**

I.4 - Le développement comme seule réponse à la question des migrations en Méditerranée – **p.14**

I.5 - Franchir une nouvelle étape dans le partenariat euro-méditerranéen – **p.14**

II. Les cinq grands principes d'une nouvelle stratégie – p.16

II.1 - D'une politique de coopération externe à une politique de convergence – **p.16**

II.2 - Un cadre euro-méditerranéen élargi – **p.20**

II.3 - Des méthodes qui ont fait leurs preuves – **p.21**

II.4 - Les conditionnalités et les rapports nord-sud – **p.22**

II.5 - Vers une coopération renforcée en Méditerranée – **p.23**

III. Un plan d'action pour la Méditerranée – p.27

III.1 - Une Politique de convergence pour la période 2014-2020 – **p.27**

- Med-Regio
- Agri-Med
- Med-Funds
- Cult-Med

III.2 - 2008-2013 : six ans pour construire de nouvelles bases politiques et techniques – **p.33**

- Relancer le débat politique
- Les instruments

III.3 - Construire une nouvelle gouvernance multiniveau en Méditerranée – **p.34**

Conclusion : Un agenda pour la Méditerranée – p. 36

Introduction : Des régions en faveur d'un partenariat renouvelé autour de la Méditerranée

À l'occasion du 10^{ème} anniversaire de la signature de la Déclaration de Barcelone, un nombre important de régions méditerranéennes, convoquées par la CRPM (Conférence des régions périphériques maritimes) et invitées par la Catalogne, se sont réunies à Barcelone la veille du sommet, avec la volonté d'apporter des idées et de contribuer activement aux progrès du Partenariat. Elles ont signé une Déclaration conjointe² avec les villes où elles affirmaient notamment que « *les autorités locales et régionales ont un rôle crucial à jouer dans le Partenariat Euro-méditerranéen, et qu'elles doivent participer à la définition de ses orientations stratégiques futures* ». C'est dans cette logique que la Commission Interméditerranéenne de la CRPM³ a adopté le 4 juillet 2007 à Granada (Andalousie), à l'occasion de son assemblée générale annuelle, une déclaration finale adressée aux principaux décideurs euro-méditerranéens, défendant un certain nombre de principes forts quant aux orientations d'une future politique euro-méditerranéenne. La réflexion a été poursuivie dans le cadre d'une commande du Président de la CRPM, M. Claudio Martini. Les propositions présentées ici sont le fruit des travaux dès lors engagés.

Sous l'impulsion de son président, M. Michel Vauzelle, la Commission Interméditerranéenne, étroitement associée au réseau des Instituts de la Méditerranée (RIM⁴), a réalisé une large série de consultations auprès d'institutions européennes et internationales, d'experts de haut niveau, de personnalités qualifiées de plusieurs diplomaties nationales et aussi des autorités régionales et locales méditerranéennes directement impliquées dans chaque phase du processus. Les Régions méditerranéennes sont en effet directement concernées par l'évolution des politiques euro-méditerranéennes et ce à plusieurs titres. Elles sont dotées de compétences de plus en plus élargies, au nord du Bassin mais cette évolution est également sensible au sud, et sont conduites, du fait d'un retrait progressif des États, à affronter le défi de la mondialisation. Ces dernières années, on a vu le domaine réservé des gouvernements nationaux se rétrécir au fur et à mesure que se multipliaient les relations avec leur environnement global. De nombreuses questions, hier strictement nationales, sont traitées à l'échelle européenne, voire au sein d'instances supranationales. D'autres correspondent à des compétences qui sont de plus en plus largement dévolues par les États aux Régions et aux autres formes d'autorité locale. Ainsi celles-ci sont désormais des partenaires incontournables sur toutes les questions méditerranéennes. Leur développement est dépendant de l'avenir des complémentarités économiques entre les deux rives, élément encore plus évident lorsque l'on aborde le thème environnemental. Des Régions sont concernées également par le fait qu'une composante parfois importante de leur population est originaire des pays méditerranéens. Ces habitants sont particulièrement touchés, y compris sur le plan personnel et familial, lorsque des événements dramatiques se déroulent dans leurs pays d'origine. Les Régions sont concernées, aussi, par les conséquences des conflits sur les flux migratoires, avec l'afflux de réfugiés arrivant sur les côtes méditerranéennes, fuyant les zones de conflit ou de misère, et dont l'accueil relève souvent de l'urgence. Nombre de Régions européennes entretiennent en outre des relations d'amitié et de coopération avec des territoires du sud de la Méditerranée. Des partenariats ont été noués et se sont densifiés au cours des années. Elles interviennent également de plus en plus directement dans les zones touchées par les conflits et sont conduites non seulement à apporter leur concours dans les situations d'urgence, mais à participer, par le biais de la coopération, à l'effort de réhabilitation et de reconstruction. Elles sont enfin et surtout en capacité d'apporter un socle de connaissance et une capacité d'accompagnement tout à fait essentiels à l'émergence de nouvelles politiques territoriales. Cette démarche doit être conduite en partenariat avec les autres niveaux de collectivité territoriale, nous y reviendrons à la fin de nos propositions. Les Régions sont bien à ces différents titres, légitimes, pour devenir des partenaires à part entière d'une construction méditerranéenne au sein de laquelle elles souhaitent prendre toute leur place. Elles ont donc décidé de lancer une réflexion sur les évolutions institutionnelles et programmatiques nécessaires pour placer la Méditerranée au centre d'une démarche nouvelle de développement, dépassant le traditionnel dialogue nord sud et associant de façon paritaire les acteurs territoriaux des deux rives.

² Déclaration des régions et des villes du Partenariat Euro-méditerranéen, à l'occasion du 10^{ème} anniversaire de la signature de la Déclaration de Barcelone *Barcelone, le 26 novembre 2005*. <http://www.barcelona10.org/>

³ Association de 48 autorités régionales du pourtour méditerranéen (Portugal-Espagne-France-Italie-Grèce-Chypre-Malte-Tunisie-Maroc-Liban), partie prenante de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes d'Europe (CRPM).

⁴ RIM: Réseau des Instituts de la Méditerranée: Institut Europeu de la Mediterrània, Barcelona; Institut de la Méditerranée, Marseille; CESPI, Roma; Institut Robert Schumann, Firenze; Instituto Paralelli, Torino; Fundación tres culturas, Sevilla.

I. POURQUOI UN PARTENARIAT EURO-MEDITERRANEEN RENOUVELE ?

I.1 - LE NOUVEAU CONTEXTE DE LA MONDIALISATION

Carrefour historique d'échanges culturels et économiques, de tensions et de dialogue politique, trait d'union entre l'Orient et l'Occident, entre le Nord et le Sud, entre peuples et territoires d'Europe, d'Afrique et d'Asie, la Méditerranée a toujours été un point de référence pour l'Europe et un espace de relations privilégiées pour les pays riverains. Les enjeux de ce dialogue, dans un contexte de plus en plus mondialisé, sont d'une extrême importance pour l'ensemble des Etats bordant la Méditerranée, mais aussi pour toute l'Europe, d'influence méditerranéenne ou non.

La mondialisation est, en effet, une réalité et un processus en marche qui touche à présent de plein fouet l'espace méditerranéen, avec son lot d'opportunités mais également de nouvelles formes de concurrence, de nouveaux défis et des risques de déstructuration pour des territoires encore mal préparés à un choc de cette amplitude. La mondialisation ne doit pas être seulement comprise comme le seul jeu de l'extension du marché mais comme l'accélération et l'approfondissement d'une dynamique globale qui trouve son origine dans le développement pluriséculaire du capitalisme de marché. Cette dynamique a atteint, aujourd'hui, un stade d'expansion inédit à la fois géographiquement et par ses ramifications sociales. Elle s'étend à toutes les sociétés humaines et développe, à l'échelle de la planète, ses logiques de croissance et d'innovation en même temps que de transformation sociale, culturelle, environnementale ou politique.

Dans ce contexte, l'avenir des relations entre l'Europe et les pays méditerranéens ne peut être déconnecté d'une réflexion sur l'avenir de l'Europe et de ses relations avec les espaces qui lui sont proches. Le projet présenté ici pour la Méditerranée s'inscrit clairement dans la vision d'une Europe ouverte sur les pays qui l'entourent et avec lesquels elle doit forger un partenariat privilégié pour construire un espace de paix, de prospérité et de sécurité. Un espace de 800 millions d'habitants qui doit se construire au sein de la mondialisation pour l'infléchir et l'équilibrer notamment en lui permettant de faire face à l'émergence de nouvelles superpuissances. L'organisation de ce que certains appellent une « Eurosphère »⁵, d'autres une forme nouvelle de régionalisation avancée, constitue à l'évidence, la prochaine étape d'une réflexion sur la transformation de l'Europe.

Le principal défi posé par la construction de ce vaste ensemble tient à la complexité de son mode de gouvernance, s'agissant en particulier des relations à construire avec des pays qui n'ont pas vocation ou qui, tout simplement, ne souhaitent pas rejoindre les institutions européennes. Ce mode de gouvernance doit permettre de créer les bases d'une zone intégrée et solidaire qui respecte les souverainetés et les spécificités de chacun des peuples qui la composent. Il faudra, pour cela, gérer la complexité d'un ensemble de communautés déjà imbriquées, qui partagent tout ou partie des 80 000 pages de l'acquis communautaire mais qui ne coopéreront pas dans tous les domaines.

Ce problème n'est pas nouveau. L'Europe a déjà été confrontée au défi de la diversité et de l'extension. Et elle y a plutôt réussi. L'injonction de Jean Monnet « d'élargir le contexte en modifiant les données de base » s'applique tout particulièrement au nouveau voisinage de l'Europe. C'est là que réside, pour la politique extérieure de l'Europe, la plus grande épreuve et ce d'autant qu'elle n'est plus, avec la mondialisation, le seul pôle d'attraction de la région. La Russie se sert de ses vastes ressources énergétiques pour retrouver une place dans le monde et se bâtir un empire avec les voisins qui dépendent d'elle pour leur énergie. Au sud et à l'est, la présence américaine est déjà considérable. Les Etats-Unis sont également un partenaire économique important de nombreux pays avec lesquels ils ont conclu ou négocient un accord de libre-échange. La Chine est également de plus en plus présente sur la scène méditerranéenne avec une offre politique et économique exempte de toute conditionnalité.

⁵ Expression utilisée par M. Leonard-« Pourquoi l'Europe dominera le XXIème siècle » et reprise ultérieurement par le Président de la Commission européenne, Manuel Barroso.

Or la Méditerranée est, pour des raisons historiques, un des lieux les plus visibles où s'exprime cette complexité d'un espace à construire vivant et ouvert sur ses différences, un lieu privilégié de contacts interculturels tirant sa force de sa capacité à réunir, sans les réduire, les différences qui la structurent. Elle est, pour cette raison, un enjeu majeur pour l'avenir du continent européen dans un ensemble. C'est dans ses rapports avec la Méditerranée que dépendra la capacité de l'Europe à jouer à long terme un rôle sur la scène internationale et à devenir une puissance crédible capable de relever les défis de la mondialisation. Réussir en Méditerranée et avec la Méditerranée c'est donner les moyens à l'Europe d'avancer vers ses nouvelles frontières en construisant un espace fondé sur la diversité culturelle, le dialogue, la tolérance et sur une vision multipolaire du monde. C'est aussi réinterroger, réinterpréter la notion de frontière dans un contexte d'échanges globalisés, de migrations et, de ce fait, la notion d'identité individuelle et collective.

1.2 - ACQUIS ET INSUFFISANCES DU PROCESSUS DE BARCELONE

L'achèvement de la politique d'élargissement à l'est et l'adoption d'un nouveau traité permettent de remettre la question des relations entre l'Europe et les pays méditerranéens au centre de l'agenda politique. Le débat qui s'amorce doit se nourrir des évaluations et des critiques qui avaient été formulées lors de la préparation en 2005, du Xème anniversaire du partenariat Euro-méditerranéen. En dépit des difficultés rencontrées, des avancées avaient été obtenues avec la signature par l'ensemble des partenaires d'un Plan de Travail à 5 ans s'inscrivant dans la nouvelle politique de voisinage lancée en 2003 par la Commission Européenne. Dans la Déclaration de la Présidence, les parties prenantes du Partenariat avaient également, à cette occasion, renouvelé leur détermination à poursuivre et mettre en œuvre les principes de la Déclaration de Barcelone. Lors **de la 9ème réunion euro-méditerranéenne des ministres des Affaires étrangères** qui s'est tenue à Lisbonne le 5 et 6 novembre derniers, les ministres ont constaté avec satisfaction « que, douze ans après sa création, le processus de Barcelone a débouché sur un dialogue et sur une coopération renforcés dans toute une série de domaines d'intérêt commun pour les partenaires euro-méditerranéens. Nonobstant les résultats positifs obtenus jusqu'à présent, les ministres sont conscients qu'il y a lieu de tenir compte des nouvelles évolutions pour consolider à l'avenir le processus de Barcelone. Les ministres mettent l'accent sur le rôle important que le processus de Barcelone peut jouer lorsqu'il s'agit de relever des défis communs qui se posent à la région euro-méditerranéenne ». Les ministres ont souligné également « que, s'il est vrai que le processus de Barcelone pourrait être enrichi par d'autres initiatives visant à renforcer les liens politiques, économiques et culturels entre les pays euro-méditerranéens, il faut néanmoins insister sur le fort attachement de tous les partenaires à l'égard du processus de Barcelone, dont ils réaffirment qu'il est au coeur des relations de l'UE avec les pays méditerranéens »⁶.

Cependant, tous les protagonistes s'accordent sur les insuffisances et la nécessité de redonner du souffle à un processus qui avait suscité, en 1995, un formidable élan politique et dont les principes restent d'actualité. Quelles que soient les critiques formulées à son égard, le partenariat reste, en effet, un acquis irréversible qui a survécu à toutes les crises qu'a connues le Proche-Orient et à la désunion maghrébine. Il s'est révélé être, dans des circonstances difficiles, un instrument robuste des relations euro-méditerranéennes. La signature des Accords d'Association renforcés par les Plans d'Action dans le cadre de la politique européenne de voisinage confirment que le Partenariat avance.

Toutefois, ces progrès ne peuvent masquer la faiblesse des résultats.

Une dégradation continue du contexte géopolitique en Méditerranée

Le contexte géopolitique dans lequel était inscrite la Conférence euro-méditerranéenne de Barcelone n'a plus grand-chose à voir avec ce qu'il est aujourd'hui. Cinq ans après la fin de l'Union Soviétique et dans la dynamique du processus d'Oslo, on pouvait croire alors que la Méditerranée était susceptible de tirer bénéfice d'un monde apaisé. Or depuis, 1995, la réalité géopolitique régionale n'a pas cessé de se dégrader. La persistance du conflit israélo-palestinien a bloqué, dès sa mise en place, le processus politique prévu dans les accords du partenariat. Le 11

⁶ Conclusions de la 9ème réunion euro-méditerranéenne des ministres des Affaires étrangères, http://www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms_Data/docs/pressData/en/er/96969.pdf

Septembre et la guerre d'Irak ont ensuite créé une crise de confiance réciproque suscitant des interrogations sur la pertinence d'une poursuite du partenariat engagé.

Dans le même temps, l'élargissement européen a changé la donne et redessiné les contours de cette initiative par laquelle les pays arabes, la Turquie et Israël sont à présent confrontés à une Europe élargie. Enfin, l'initiative dite « du Grand Moyen-Orient », lancée par les Etats-Unis, est venue apporter un facteur supplémentaire de complexité et d'inquiétude pour les pays concernés.

La guerre du Liban, déclenchée en juillet 2006, est venue rappeler aux Européens que la Méditerranée n'était pas un simple champ d'activités et d'échanges mais un espace traversé de tensions politiques exacerbées qui pouvait, à tout moment, déboucher sur un embrasement régional. Avec cette crise, le Moyen-Orient rappelle, s'il en était encore besoin, à l'Union Européenne, les conséquences pour sa propre stabilité de l'existence à ses portes d'un ensemble à la fois géopolitiquement instable et économiquement et socialement sous-développé.

Un régime de croissance insuffisant pour couvrir les besoins en emploi

Au plan économique, le système d'interdépendance mis en place entre l'Europe et les pays méditerranéens n'a pas eu les résultats escomptés. La libération progressive des échanges qui était au cœur du volet économique du partenariat, n'a dynamisé ni la production ni l'emploi (cf. Figure 1). Comme le souligne le rapport 2007 de la Banque Mondiale sur l'économie mondiale, à l'exception de l'Afrique Subsaharienne et de l'Amérique Latine, les indicateurs de croissance et de compétitivité économique des pays du Maghreb et du Proche-Orient restent les plus faibles de la planète (cf. Figure 2).

Les rythmes de croissance des pays méditerranéens sont insuffisants pour assurer un emploi aux nouveaux arrivants sur le marché du travail. Une récente étude de l'OCDE chiffre à 40 millions le nombre d'emplois à créer dans les quinze prochaines années dans ces pays pour seulement maintenir le chômage à son niveau actuel (cf. Figure 3). Un taux de croissance de 7 à 8 % serait nécessaire pour atteindre cet objectif alors qu'il n'est en moyenne que de 4%.

Environ un jeune sur deux qui sort du système scolaire ne trouve pas d'emploi aujourd'hui. Malgré des investissements importants et des progrès en matière d'éducation, on observe aujourd'hui une inadéquation entre l'offre éducative au sens large et la demande de travail. Cette inadéquation est l'un des facteurs expliquant le taux de chômage important des diplômés du secondaire, révélant la faiblesse du retour sur investissement dans le capital humain, du fait de l'inadaptation de la formation à la demande émanant des marchés du travail. Il est impensable, tant pour des raisons éthiques, humaines, que politiques et sociales, de laisser la jeunesse méditerranéenne sombrer dans la pauvreté, le radicalisme et lui laisser comme seule perspective celle de grossir des flux migratoires incontrôlés.

Le revenu par habitant, autre variable clé du développement, croît à un rythme trop faible pour pouvoir tracer des perspectives de convergence avec les pays européens (cf. Figures 4 à 7). Les taux varient d'un pays à l'autre mais restent modestes en comparaison d'autres pays émergents. Sur la base des performances observées ces dernières années, il faudrait près de 50 ans pour combler cet écart. Le partenariat de Barcelone n'a pas infléchi les rythmes observés sur longue période dans les différents pays.

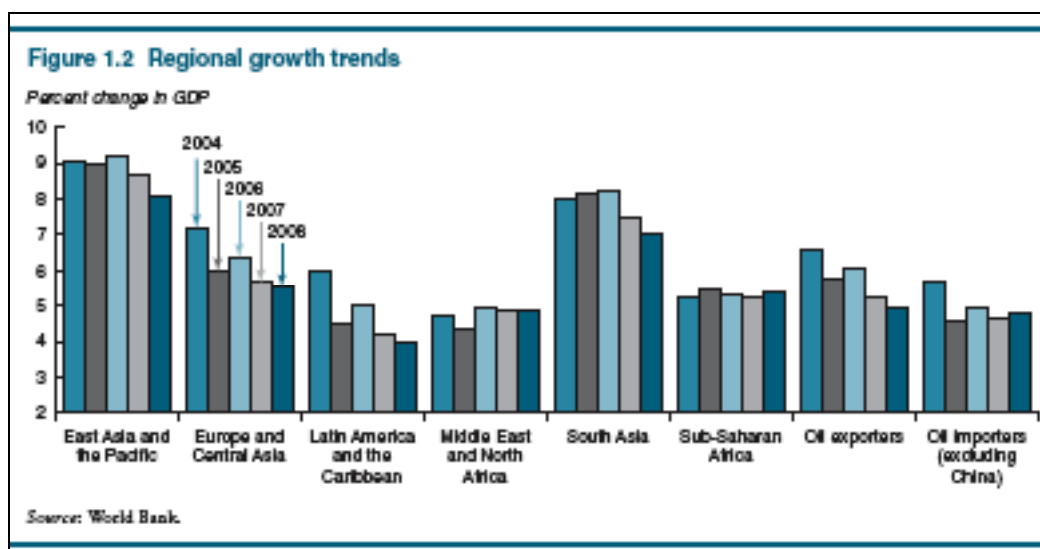
En dépit de quelques progrès récents en particulier dans le secteur de l'énergie, les pays méditerranéens restent peu attractifs aux investissements étrangers. Comparés aux nouveaux Etats membres de l'UE, les pays méditerranéens présentent moins de garanties : les risques politiques liés à une forte augmentation du chômage y sont plus élevés, et l'absence d'une perspective d'adhésion à l'UE empêche les pays méditerranéens de bénéficier d'un levier puissant pour une marche rapide vers la transition. La « non-perspective » d'adhésion ne favorise pas la mise en œuvre rapide des réformes et ne permet donc pas de renforcer auprès des investisseurs étrangers la crédibilité des pouvoirs publics, ce qui conduit à un niveau de garantie plus faible.

Figure 1
Taux de croissance moyen des pays méditerranéens

Annual averages (%)	Algeria	Egypt	Israel	Jordan	Morocco	Syria	Tunisia
GDP PPP*							
1976-80	6.5	10.8	3.8	16.2	5.8	6.7	6.4
1981-87	3.3	4.7	3.8	5.8	3.4	2.2	4.0
1988-97	1.3	4.1	5.0	2.4	3.0	5.8	4.1
1998-03	3.7	4.6	2.3	3.4	3.5	2.9	4.5
1976-03	3.2	5.5	3.9	5.8	3.7	4.4	4.6

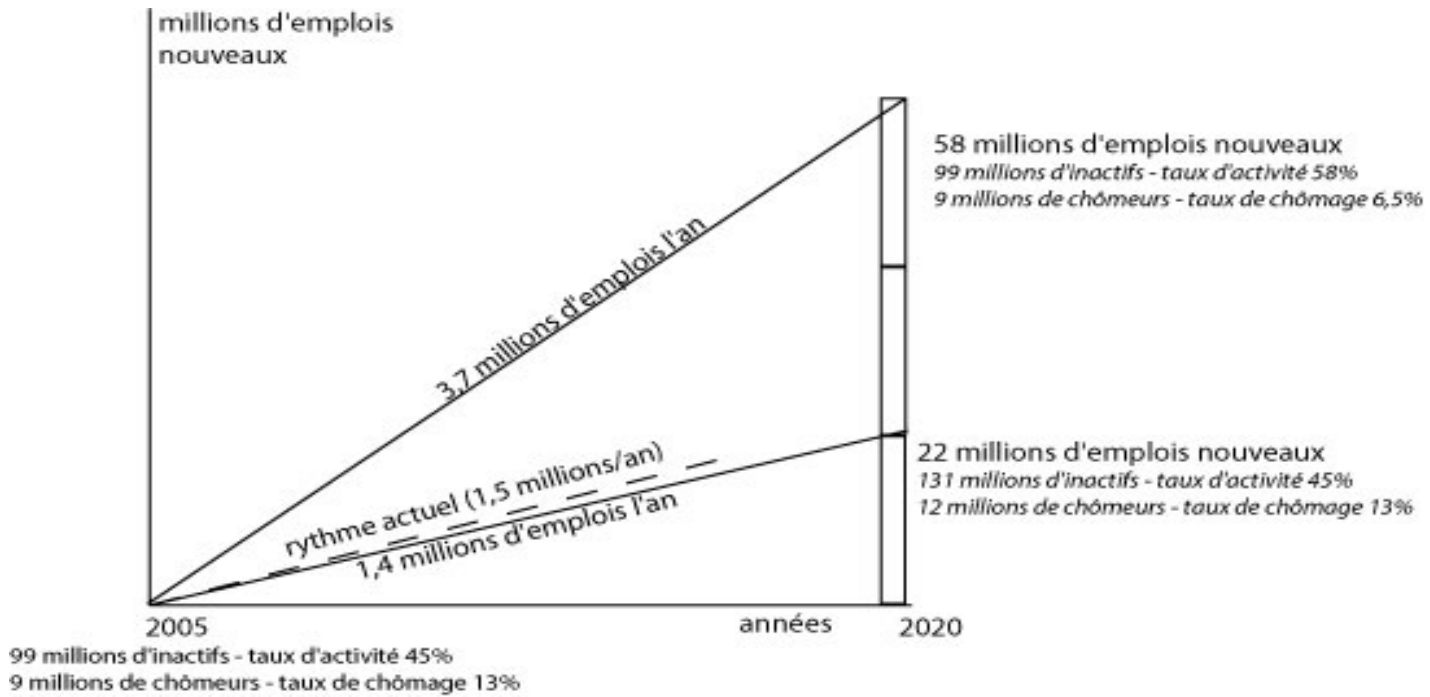
Sources : Banque mondiale

Figure 2
Tendances régionales de la croissance mondiale



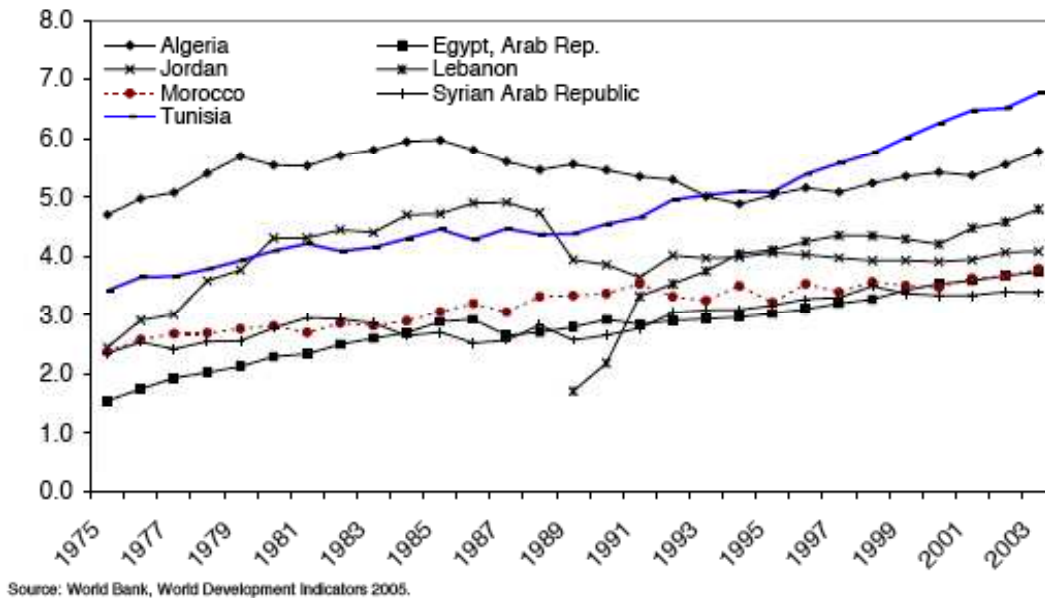
Sources : Banque mondiale

Figure 3
Besoins d'emploi à créer à l'horizon 2020 dans les pays méditerranéens



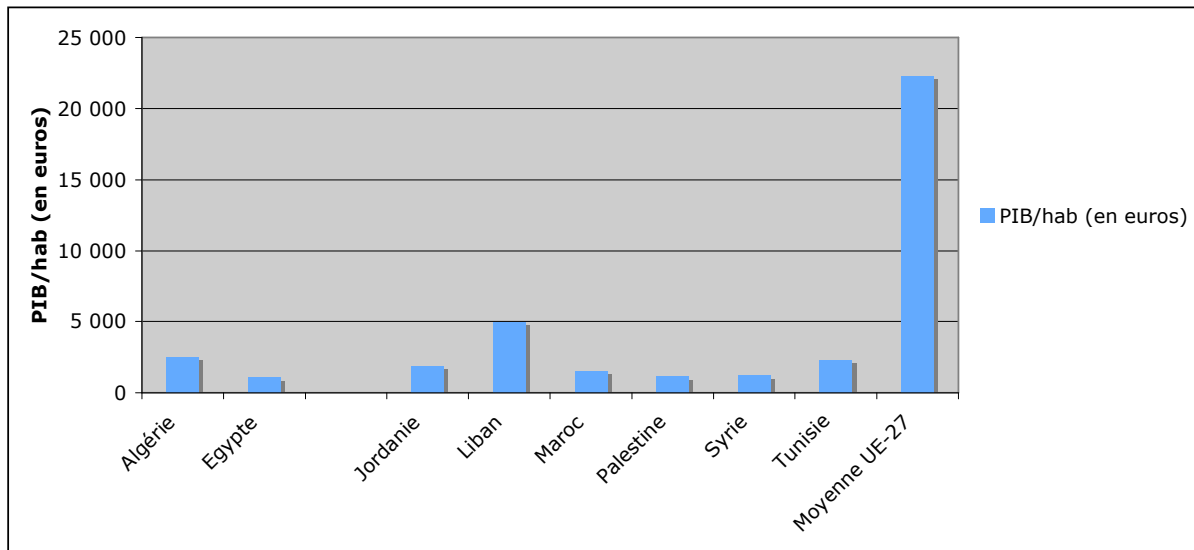
Sources : Femise & OCDE

Figure 4
Revenu par habitant dans les pays méditerranéens (PPP)



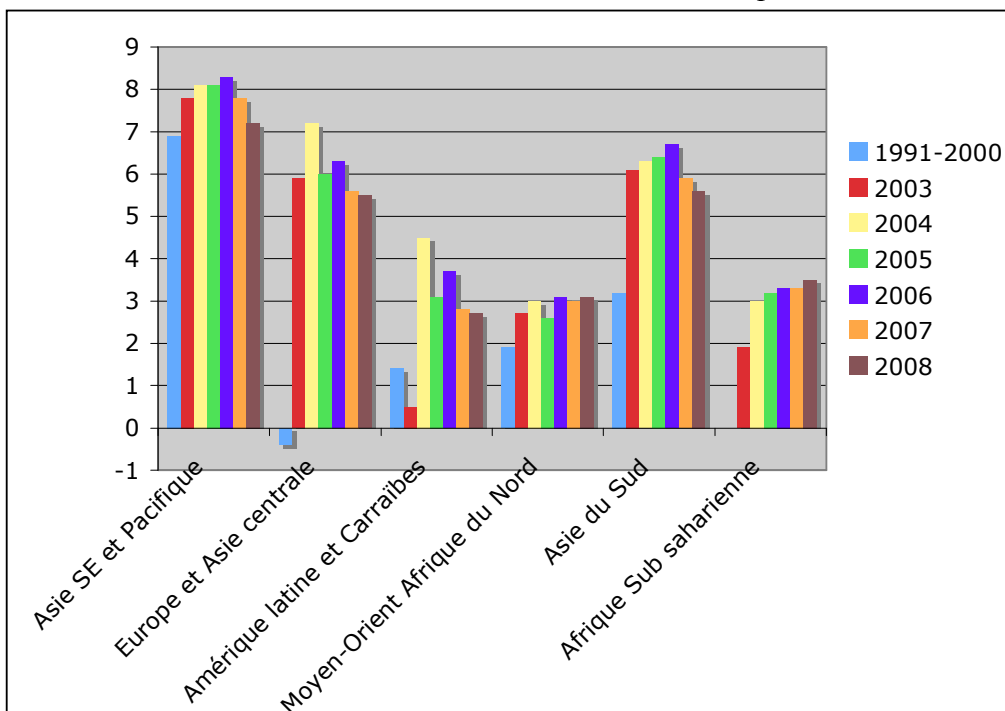
Sources : Banque mondiale

Figure 5
Le fossé du revenu par tête en Méditerranée



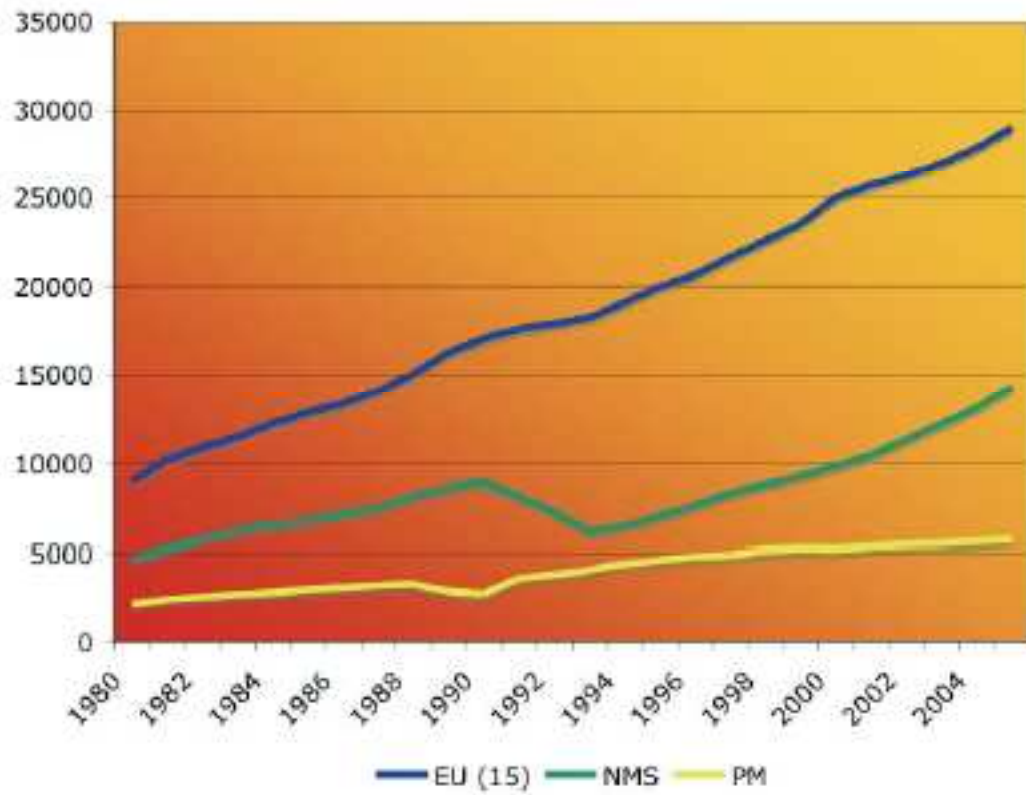
Sources : Institut de la méditerranée d'après données Commission Européenne

Figure 6
Tendances mondiales de la croissance du PIB par tête



Sources : Institut de la méditerranée d'après données Banque mondiale

Figure 7
Evolution des PIB par tête (PPA) 1980-2005



Source : WEO, avril 2004.

Des flux financiers en progression mais d'un impact limité sur le régime de croissance

Après des années d'atonie, les flux mesurés d'investissements directs étrangers (IDE) à destination des pays méditerranéens sont en progression⁷. Selon la CNUCED qui comptabilise les flux financiers enregistrés dans les comptes extérieurs des pays, les IDE constatés dans les pays du partenariat (Turquie et Israël inclus) sont passés d'une dizaine de milliards d'US\$ en 2000 à une trentaine en 2005 et près de 40 milliards en 2006. Ces chiffres, s'ils sont importants pour la balance des paiements des pays concernés, doivent être interprétés avec prudence. L'accroissement constaté est fortement concentré sur un petit nombre de pays (aux premiers rangs desquels la Turquie et Israël) et sur des secteurs dits de rente (Banques, immobilier, énergie...). Il inclut également pour moitié des flux financiers (prises de participation, recettes de privatisation ou création de filiales) qui ne correspondent pas à un développement des capacités productives mais plutôt à des transferts de créance. La part des investissements productifs correspondant à des capacités industrielles nouvelles reste largement minoritaire (avec l'exception de Renault à Tanger). On notera enfin que la part relative des IDE en provenance de l'Europe est en baisse très sensible ; l'Europe n'est plus qu'au troisième rang des investisseurs dans la zone derrière les pays du Golfe et les Etats-Unis.

Les flux financiers des migrants sont également en augmentation. Ils dépassent pour un pays comme le Maroc les recettes en devise du tourisme. Ils représentent près de 20 milliards de US\$ en 2004⁸ pour les pays méditerranéens. Mais ces flux sont presque exclusivement orientés vers le soutien familial.

L'aide publique au développement estimé en 2004 à 5 milliards de US\$ est dirigée pour une large part sur des opérations d'urgence (près du tiers pour l'Autorité Palestinienne) ou de soutien à des activités courantes de fonctionnement de l'Etat et des services publics (Egypte, Jordanie). Elle est trop faiblement investie sur les facteurs structurels de développement.

Les difficultés rencontrées pour orienter l'épargne locale vers des investissements productifs qui soient durablement créateurs d'emploi sont, par contre, réelles. De façon générale, et par comparaison avec ce qui s'est passé dans d'autres économies en transition, l'inadaptation et les déficiences chroniques du système bancaire peuvent être pointés comme l'un des obstacles principaux de développement des pays méditerranéens⁹. Pour être plus précis, les principales déficiences ne portent ni sur les banques d'investissement ni sur le capital risque (qui pourrait malgré tout être plus développé) mais sur les banques commerciales et leur capacité à financer des projets de taille moyenne lancés par des entrepreneurs n'appartenant ni à l'establishment ni au secteur marchand. Toutes les observations qui sont faites à ce sujet montrent l'extrême difficulté pour le système bancaire commercial à prendre en charge un développement diffus qui est seul garant de durabilité.

La question n'est pas que financière dans la mesure où les banques maghrébines sont structurellement sur-liquides, mais ces liquidités sont principalement utilisées pour financer les déficits publics qu'il s'agisse du budget de l'Etat ou des entreprises publiques structurellement déficitaires. Les seules entreprises publiques absorbent, ainsi, 30% des crédits bancaires au Maroc, 32% en Tunisie et 87% en Algérie. Cet effet d'éviction conduit à ce que des masses très faibles sont consacrées au développement économique. Sont en cause, ici, des années de pratiques et d'usage dans les banques commerciales qui étranglent le développement. La culture du crédit au sein des banques est encore peu présente mêlant une faible capacité d'analyse des risques (renforcée par un manque réel de fiabilité et de visibilité de la situation comptable des entreprises), et un manque de coopération inter bancaire pour ce qui est de l'examen des créances mobilisées. L'essentiel des ressources est, pour cette raison, orienté vers le crédit à court terme et à destination d'une clientèle triée sur le volet. Les agents économiques du secteur marchand ont ainsi peu accès au crédit moyen et long terme (ce dernier étant quasiment inexistant).

⁷ ANIMA—Les Investissements Directs dans la Région MEDA en 2006

⁸ ANIMA—Les Investissements Directs dans la Région MEDA en 2006

⁹ Résultats de l'étude réalisée par M. Hadj Nacer pour l'IPeMed sur le système financier maghrébin-2006

Un dialogue culturel et humain faiblement mobilisé

Constitutif du troisième pilier de Barcelone, le dialogue culturel et humain qui devait contribuer à faire du Bassin méditerranéen « une zone de dialogue, d'échanges et de coopération qui garantisse la paix, la stabilité et la prospérité » a connu un faible taux de réalisation. Pire, depuis les années 1990, en réaction à ce qui est vécu comme une hégémonie culturelle et civilisationnelle occidentale, les oppositions se sont plutôt accentuées. Ainsi l'opinion occidentale en général, et européenne en particulier, regarde avec une incompréhension et une inquiétude croissantes les manifestations de ce qu'elle considère comme un repli identitaire d'une partie du monde arabo-musulman, manifestations également observables sur un plan culturel et religieux au sein des communautés immigrées en Europe. Ces manifestations ont alimenté les tentations extrémistes de quelques mouvements politiques racistes et xénophobes. Les populations du sud ont de plus en plus le sentiment que l'Europe fabrique des frontières en Méditerranée et que l'extension du projet européen sur des critères politiques, sécuritaires, identitaires produit ici un effet de clôture, de frontière culturelle, sociale et humaine, face à un monde islamo-méditerranéen considéré de plus en plus comme une altérité. Les restrictions apportées par les pays européens, et principalement ceux de l'espace Schengen, à la circulation des personnes y compris dans ses formes les plus légitimes, en sont une des manifestations les plus visibles et les plus mal vécues.

I.3 - DES DEFIS ENVIRONNEMENTAUX AGRAVES PAR LES CONSEQUENCES PREVISIBLES DU RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Loin des stéréotypes véhiculant cette idée trompeuse d'un « paradis gratuitement offert à la délectation des hommes », la Méditerranée a toujours été et demeure aujourd'hui encore « une terre géologiquement ingrate, aride et inhospitalière, un espace étouffé par les montagnes et balayé par les vents, un monde qui n'a réussi à se construire une forte identité qu'au prix de nombreux compromis et apports extérieurs »¹⁰.

Les risques de dégradation irréversible de l'environnement sont donc nombreux. Ils concernent l'eau, bien entendu, mais aussi le sol, la forêt, le littoral et la mer elle-même. Ces risques créent une « interdépendance de la vulnérabilité », source de liens entre les différentes Régions qui bordent la Méditerranée.

La gestion de la ressource hydrique est confrontée, en raison d'une pluviométrie irrégulière, à des déséquilibres structurels dans la répartition spatiale de l'eau.

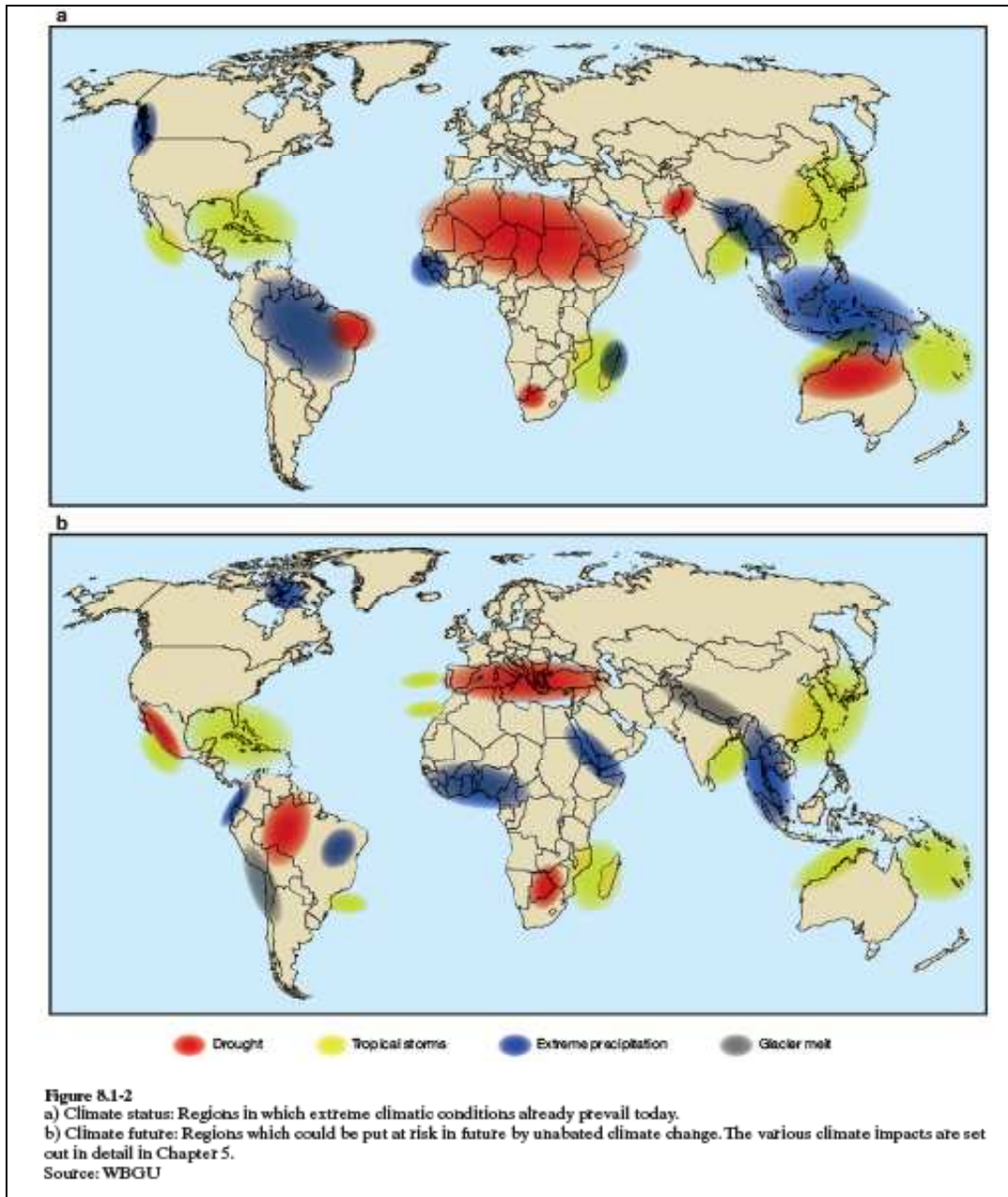
L'érosion, la disparition des terres arables et la dégradation des sols sont les conséquences des pratiques agricoles et de l'érosion hydrique. Les atteintes, enfin, à la diversité de la faune et de la flore sont particulièrement fortes dans les espaces à fortes concentrations : zones urbaines, zones littorales et couloirs de transport.

La Méditerranée est, en outre, la région d'Europe la plus exposée aux risques naturels, principalement aux séismes, aux inondations et aux incendies. Se superposent à ces risques naturels les risques anthropiques, liés aux activités industrielles polluantes, et les risques de pollution marine pouvant être causés par des accidents de navire transportant du pétrole ou des matières dangereuses.

Un autre enjeu, pour la Méditerranée, est celui des conséquences du réchauffement climatique sur l'écologie marine et l'ensemble des Régions qui bordent le Bassin. Les rares études qui ont été conduites à l'échelle européenne montrent que c'est au sud du continent, dans les espaces qui bordent le Bassin méditerranéen, que les conséquences de ce réchauffement risquent d'être les plus importantes avec des effets dramatiques sur les populations qui y vivent.

¹⁰ Philippe Barbé in *L'anti-choc des civilisations*, Editions de l'Aube – 2005.

Figure 8
Les conflits liés aux changements climatiques



Sources : WBGU

I.4 - LE DEVELOPPEMENT COMME SEULE REPONSE A LA QUESTION DES MIGRATIONS EN MEDITERRANEE

La Méditerranée est, aujourd'hui, le premier espace de migration au monde, à la fois par l'intensité des flux et par la diversité des populations qui la parcourent. C'est en même temps un carrefour de mobilités et le cadre d'échanges économiques intenses où se croisent différents flux de population et types de circulation avec des zones d'installation, de transit et de passage.

Les motivations de ces migrations et circulations intensifiées ne s'expliquent plus seulement par les écarts de richesses, des raisons économiques (chômage endémique au Sud, faibles revenus) ou des motifs politiques (guerres civiles, conflits armés). Ces mouvements résultent également, et de plus en plus, des liens renouvelés par le développement des moyens de communication entre les différentes communautés d'émigrés et les pays d'origine, conduisant à une généralisation d'une véritable « culture d'émigration » qui touche toutes les classes sociales des pays de départ.

L'absence de politique concertée au niveau européen et le durcissement progressif des législations européennes ont conduit à une fragilisation accrue du statut de migrant et un développement sans précédent de l'immigration clandestine en provenance du Maghreb et plus récemment d'Afrique, via les côtes espagnoles, italiennes, grecques ou maltaises. Dans ce contexte, l'immigration clandestine constitue un phénomène de plus en plus répandu. Alors qu'une grande partie des migrants clandestins jouent un rôle dans les économies et les marchés de l'emploi européens, l'immigration clandestine qui résulte partiellement des activités des passeurs et du trafic des êtres humains, engendre pour les pays et les régions par lesquelles ils entrent sur le territoire européen, de nombreux problèmes.

Dans le même temps, les mesures de contrôle des flux migratoires font obstacle à la circulation légitime des personnes entre les deux rives, ce qui met à mal le principe même d'un partenariat ouvert prôné par l'Europe. Les obstacles posés à l'obtention de visas pour les étudiants, les jeunes professionnels, les responsables économiques, les professions libérales sont mal compris et de plus en plus mal vécus par des populations vis-à-vis desquelles l'Europe essaye par ailleurs de promouvoir des valeurs d'ouverture et de tolérance. S'ajoutent à cela des procédures de demande de visa peu fiables en terme de délai et un accueil dans les consulats qui est souvent vécu comme une humiliation par ceux qui font leur demande. Or les publics concernés par le partenariat et ceux pour lesquels l'obtention d'un visa relève d'un véritable parcours du combattant sont les mêmes. Cette question, dont l'impact a été largement sous-estimé dans la mise en œuvre du partenariat, pèse lourdement dans la dégradation du climat de coopération que l'on constate ces dernières années.

L'Union Européenne a réaffirmé à plusieurs reprises son engagement sur une « approche globale des questions de migration » en direction particulièrement de l'Afrique et des Pays Méditerranéens. Dans cette approche, les objectifs de « Co-développement » sont cités comme prioritaires au même titre que les objectifs de sécurité. De la même façon, le rôle des migrants dans le développement local de nombreuses régions d'Europe y est explicitement reconnu.

Mais il est clair qu'au-delà d'une politique coordonnée de l'Europe sur cette question, la seule solution reste celle d'un développement qui offre aux jeunes générations de véritables perspectives d'avenir.

I.5 - FRANCHIR UNE NOUVELLE ETAPE DANS LE PARTENARIAT EURO-MEDITERRANEEN

La politique de voisinage tente aujourd'hui d'aller plus loin dans la voie de l'incitation à la réforme et à celle de la reconnaissance des spécificités propres à chacun des pays. Alors que le partenariat avait été lancé en 1995 sur des bases multilatérales, la politique de voisinage installe la primauté des relations bilatérales entre l'Europe et les pays partenaires. Cette politique s'étend à l'ensemble des pays proches qui n'ont pas, dans l'état actuel des choses, vocation à rejoindre les institutions de l'Union Européenne. Elle reconnaît, et c'est incontestablement un progrès, la diversité des pays méditerranéens et leur droit à maîtriser le rythme de leurs réformes politiques, de leur ouverture commerciale et de leurs stratégies nationales de développement économique et social.

Elle soumet implicitement le soutien apporté aux réformes politiques, économiques et sociales au fait que les bénéfices potentiels surpassent leurs coûts.

La politique de voisinage ne peut guère à ce stade être évaluée dans la mesure où elle n'a connu qu'un commencement d'exécution. En dépit des adaptations apportées à la politique mise en œuvre au cours de la période précédente, elle porte en germe les mêmes difficultés. Au plan stratégique, cette politique souffre d'une absence de vision au-delà de la simple préoccupation sécuritaire. Ce programme paraît de fait, davantage taillé pour les voisins européens et leurs préoccupations, que pour les voisins méditerranéens. En principe négociés avec les pays du sud, les plans d'actions ne leur offrent qu'une faible marge de manœuvre. On reste, pour l'essentiel, dans un dialogue nord-sud de caractère traditionnel mal perçu par les partenaires du sud.

Au plan financier les moyens sont notoirement insuffisants et n'ont pas, pour cette raison, d'effet significatif sur les conditions structurelles de développement économique et social des pays supposés en être les bénéficiaires. Lorsque les Etats-Unis dépensent 150 milliards de dollars par an en Irak pour tenter de s'acheter ce qu'ils pensent être leur « sécurité intérieure », l'Europe ne met qu'un milliard d'euros par an pour ses rives les plus proches. Le soutien européen pour l'ensemble de la programmation européenne 2007-2013, quoi qu'il soit le plus important à l'échelle mondiale avec l'aide américaine et celle des pays du Golfe, ne dépassera pas le soutien à une seule région du sud de l'Europe comme l'Andalousie ou la Sicile. Certes nous comparons ici des statuts politiques très différents mais cela ne justifie pas un tel écart d'intensité de l'aide par habitant, qui est aujourd'hui de l'ordre de 1 à 30.

Au plan opérationnel, enfin, les modalités de l'aide s'apparentent beaucoup plus à du soutien budgétaire à partir d'une « shopping list » de projets, sans visibilité d'ensemble sur les besoins, qu'à l'inscription dans une programmation de long terme des investissements publics. La vision territoriale en particulier en est absente. Pourtant ce sont bien de politiques territoriales au sens le plus large du terme dont ont besoin aujourd'hui les pays méditerranéens : répondre aux phénomènes massifs d'exode rural et de métropolisation, d'éducation et de formation, aux besoins d'équipement en matière de transport et d'environnement, aux besoins d'accompagnement des structures agricoles et de dynamisation des tissus productifs, toutes politiques qui ont tant apporté aux périphéries

Sans remettre en cause les avancées des processus et des dynamiques politiques en cours, l'heure est venue de proposer une vision et une stratégie qui permettent d'ancrer de façon plus durable les intérêts bien compris des deux espaces. C'est un compromis renouvelé des régions Euro-méditerranéennes qu'il convient de mettre sur la table afin de contribuer à transformer un dialogue politique devenu trop asymétrique en une construction paritaire librement consentie, ambitieuse en termes d'objectif, respectueuse des différences afin de réduire le fossé qui, en dépit des efforts réalisés, continue à couper la Méditerranée. C'est autour des enjeux méditerranéens largement partagés que doit se renouer le dialogue. Cette nécessité de renouvellement est également guidée par un sentiment d'urgence :

- Urgence politique tout d'abord. La Méditerranée n'est pas un simple champ d'activités et d'échanges mais un espace traversé de tensions politiques qui peuvent, à tout moment, déboucher sur un embrasement régional catastrophique. Les événements récents rappellent à l'Union Européenne les conséquences pour sa propre stabilité de l'existence à ses portes d'un ensemble à la fois géopolitiquement instable et économiquement et socialement encore trop faiblement développé.
- Urgence économique ensuite face à une Europe en expansion et une mondialisation qui s'impose en Méditerranée, avec son lot d'opportunités mais également de nouvelles formes de concurrence, de nouveaux défis et de risques de déstructuration pour des territoires encore mal préparés face à un choc de cette amplitude.
- Urgence, enfin, face à un risque de dégradation irréversible de l'environnement, comme le soulignent aujourd'hui l'ensemble des diagnostics réalisés par la Commission européenne et les Nations Unies.

II. LES CINQ GRANDS PRINCIPES D'UNE NOUVELLE STRATEGIE

Le cœur de nos propositions repose ainsi sur cinq idées fortes:

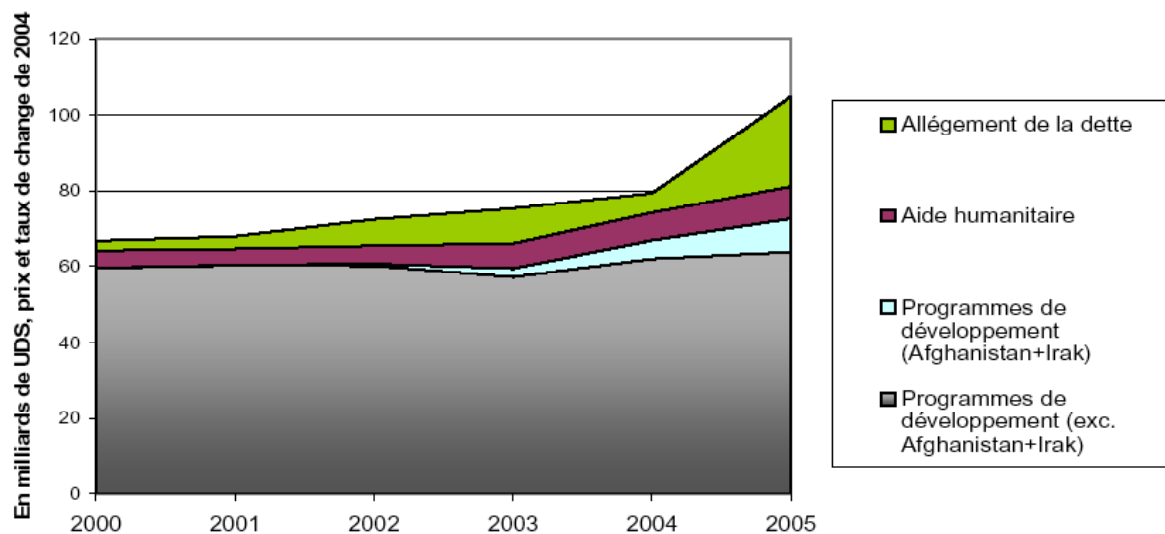
- Considérer nos partenaires méditerranéens comme des acteurs internes d'une stratégie globale de l'espace euro-méditerranéen dans la mondialisation et non comme des partenaires externes. La Méditerranée est un espace stratégique pour l'Europe par rapport à d'autres espaces mondiaux (point 1).
- Inscrire cette stratégie dans un cadre euro-méditerranéen pour un ensemble de raisons politiques, économiques et institutionnelles qu'il est important de rappeler afin de ne pas isoler cet espace des dynamiques susceptibles de lui rendre son rayonnement (point 2).
- Cette nouvelle stratégie doit capitaliser les apports successifs du processus de Barcelone, de la politique de voisinage et des politiques de convergence menées essentiellement au sud et à l'est de l'Union Européenne (point 3)
- Traiter les relations nord-sud sur un strict pied d'égalité, ce qui doit notamment déboucher sur une réouverture plus équitable de la question des conditionnalités (point 4).
- Pérenniser et approfondir les effets positifs des initiatives de relance du partenariat méditerranéen en mettant notamment en place de véritables structures paritaires de projet (point 5).

II.1 - D'UNE POLITIQUE DE COOPERATION EXTERNE A UNE POLITIQUE DE CONVERGENCE

Depuis 1995 et les accords de Barcelone, la relation entre l'Union Européenne et les pays méditerranéens a acquis un nouveau statut, celui d'une relation privilégiée en matière de politique extérieure, marquée notamment par une intégration politique et commerciale plus forte qu'avec d'autres parties du monde. Ce statut particulier s'est même renforcé avec la politique de voisinage avec, sur le seul plan des crédits, une augmentation de l'ordre de 30%. Mais cela reste pour l'Union Européenne une politique de coopération externe tant par sa nature que par les moyens qui lui sont affectés. Elle ne s'accompagne pas d'un véritable investissement de l'Europe dans le développement de ces pays. Les moyens mobilisés, sans être négligeables, sont sans commune mesure avec la véritable politique de convergence dont ces pays ont aujourd'hui impérativement besoin pour relever les défis d'ampleur que nous venons d'identifier.

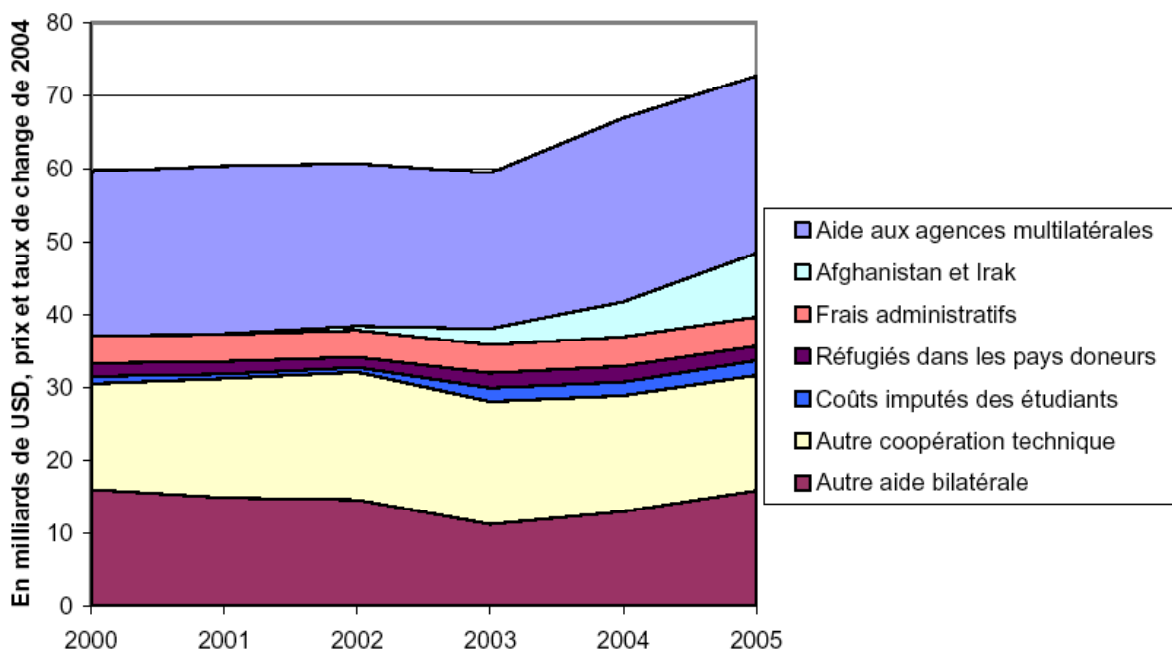
La politique de coopération externe telle qu'elle est mise en oeuvre sur la période 2007-2013, c'est quatre euros par an et par habitant pour mettre en place un plan d'action au niveau national et s'engager dans quelques projets bilatéraux et multilatéraux. Une politique structurelle ou de convergence telle qu'elle a été mise en oeuvre au sud et à l'est de l'Europe à l'occasion des élargissements successifs, c'est en moyenne 200 euros par an et par habitant, soit 50 fois plus, pour affronter avec réalisme l'ampleur des changements structurels qu'il convient de mener en profondeur afin d'avoir un véritable impact. C'est ce défi que nous proposons à l'Union Européenne de relever en préparant dès maintenant la mise en oeuvre d'une véritable politique de convergence sur la période post 2013, chargée d'engager la lourde modernisation des politiques publiques dans des domaines tels que les infrastructures, l'éducation et la formation, la santé, le logement, la lutte contre la pauvreté, l'aide économique, toutes politiques qui permettront d'affronter les réels défis de l'avenir.

Figure 9
Composantes de l'ADP nette du CAD 2000-2005 (OCDE)



Sources : OCDE

Figure 10
Composants des programmes de développement des membres du CAD- 2000-2005 (OCDE)



Sources : OCDE

Cette différence de moyens affectés au développement est au cœur du sujet, le reste n'est la plupart du temps que littérature. L'analyse annexée des mécanismes de l'aide publique au développement montre bien les limites de ces actions qui, sans être totalement inutiles, ne peuvent réellement avoir d'impact sur les structures et sur la modernisation d'un pays, surtout lorsque celui-ci doit affronter des défis d'une telle ampleur. Or le seul exemple probant de politiques publiques de développement ayant permis un véritable décollage économique, se trouve dans la politique de cohésion européenne. En Espagne, en Grèce, au Portugal ou en Irlande, elle a permis en moyenne de **doubler la richesse par habitant en 15 ans**. A peine mise en œuvre dans les pays de l'est à partir de 2004, elle a garanti par son impact **des surplus de croissance d'environ 3% par an**, voire même davantage dans les pays baltes dont la croissance annuelle flirte aujourd'hui avec les 10%. Mais il faut bien avoir conscience que cela s'est fait au prix d'une **aide équivalente à environ 4% du produit intérieur brut** de ces pays et avec des taux de **cofinancement des investissements de l'ordre de 75% à 85%**, rien de comparable avec les mécanismes actuels de l'aide au développement, que celle-ci soit bilatérale ou multilatérale. Sa faisabilité n'est dès lors qu'une question de volonté politique et de capacité budgétaire.

Il convient de bien comprendre qu'un tel objectif est raisonnablement atteignable. Si l'on appliquait aux pays méditerranéens les critères d'allocation budgétaire de l'Union Européenne pour la période 2007-2013 (voir tableau ci-contre), la mise en œuvre d'une telle ambition aurait un coût d'environ 10 milliards d'euros par an, soit un chiffre comparable au montant consacré annuellement par l'Union Européenne à un pays comme la Pologne, peuplé de 4 à 5 fois moins d'habitants. Ce faible coût relatif s'explique par le très faible niveau du PIB par habitant de la plupart de ces pays. Une telle perspective signifierait de multiplier environ par 10 les crédits de l'actuelle politique de voisinage.

Ce premier ordre de grandeur représente cependant un plafond très théorique et qui ne serait pas atteint pour plusieurs raisons :

- Le plafonnement de l'aide à environ 4% du PIB répond à un critère largement démontré lors des élargissements successifs de l'Union européenne, celui de la capacité d'absorption des crédits. En effet, face au financement communautaire, il convient de mobiliser des contreparties financières publiques et privées qui sont proportionnelles à la richesse de ces pays. Si l'Europe venait à verser 10 milliards d'euros par an sur un certain nombre de priorités, **il conviendrait de mobiliser annuellement au sud environ 3 milliards d'euros de crédits publics et privés en plus des dépenses courantes**. Il n'est pas certain que tous les pays soient en capacité financière de le faire à court et moyen terme, notamment pour répondre au principe d'additionnalité qui leur impose de consacrer des crédits sur ces nouvelles priorités.
- Difficile d'imaginer que l'Europe soit la seule contributrice dans la zone méditerranéenne. Les Etats-Unis ont par exemple versé en 2005 à la Jordanie l'équivalent de 110 dollars par habitant (sources : CIA), soit une action équivalente en masse financière à celle d'une politique structurelle. Même si la nature des dépenses n'est sans doute pas la même, il n'est pas imaginable que le cumul des aides soit pour certains pays supérieur au plafond de 4%. Dès lors l'Europe aurait sans doute à mener des négociations avec les autres donateurs de la zone pour harmoniser les montants et la nature des actions (en plus des Etats-Unis on pense notamment aux pays du Golfe mais aussi à la somme des coopérations bilatérales menées par chaque état membre de l'UE, qu'il conviendrait de mutualiser, ainsi qu'à l'action des agences des Nations Unies). **La Méditerranée pourrait devenir ainsi l'espace pilote de l'application des principes de la Déclaration de Paris.**
- Difficile également de penser qu'une aide structurelle égale à 4% du PIB puisse être versée uniformément à tous les pays sans conditionnalités politiques. La grande hétérogénéité des situations dans la zone méditerranéenne pourrait aboutir à **une proportionnalité de l'intensité des aides** en fonction du degré d'intégration politique négocié de manière paritaire.

Figure 11 - Montants théoriques des aides structurelles dans les Pays du Sud avec transposition des règles communautaires 2007-2013

	PIB (en euros)	PIB/hab. (en euros)	Pourcentage de la moyenne communautaire	Taux à appliquer	Aide structurelle théorique annuelle (en euros) ¹	Aide structurelle théorique pour 2014-2020 (en euros)	Population	Aide annuelle par habitant ² (en euros)
Algérie	82 333 400 000	2 502	11%	4,25%	3 499 169 500	24 494 186 500	32 906 000	106
Egypte	74 903 917 290	1 066	5%	4,25%	3 183 416 485	22 283 915 394	70 372 000	45
Jordanie	10 246 900 000	1 872	8%	4,25%	435 493 250	3 048 452 750	5 473 000	80
Liban	27 389 099 055	4 955	22%	4,25%	1 164 036 710	8 148 256 969	3 874 000	300
Maroc	47 249 000 000	1 529	7%	4,25%	2 008 082 500	14 056 577 500	30 340 000	66
Palestine	3 203 464 262	1 133	5%	4,25%	136 147 231	953 030 618	3 762 000	36
Syrie	22 272 400 000	1 213	5%	4,25%	946 577 000	6 626 039 000	18 138 000	52
Tunisie	23 298 586 130	2 323	10%	4,25%	990 189 911	6 931 329 374	10 029 000	99
Moyenne UE-27		22 300						
TOTAL PAYS MED (sud et est)					12 363 112 586	86 541 788 104	174 894 000	71
<i>Israël</i>	<i>104 297 000 000</i>	<i>15 050</i>	<i>67%</i>				<i>6 991 000</i>	

Sources Medstat et Eurostat sauf Liban et Palestine (estimation à partir des chiffres du FMI) - année 2005

Avec un PIB exprimé en parité de pouvoir d'achat Israël serait sans doute au-dessus de 75% de la moyenne communautaire et non éligible à l'objectif Convergence

¹ : Aide théorique obtenue en appliquant le taux de 4,25% prévu par le document 15915/05 du Conseil de l'Union européenne du 19/12/2005

Ce montant serait à pondérer en prenant en compte le PIB en PPA (environ 20 à 30% de moins pour un montant proche de 10 millions d'euros par an)

² : A titre de comparaison, sur la période 2007-2013, les 12 nouveaux Etats membres recevront en moyenne 223 € par habitant et par an au titre de la politique de convergence. Sur la même période, le Portugal et la Grèce recevront respectivement en moyenne 245 et 223 € par habitant et par an

- Enfin la capacité d'absorption de telles masses financières appellerait dès aujourd'hui la mise en place **d'un programme extrêmement ambitieux de renforcement des capacités** (capacity building), comparable à ce qui vient d'être mis en place dans les pays d'Europe de l'est. Nous y reviendrons ultérieurement mais il est clair que ces pays ne disposent pas aujourd'hui de capacités administratives suffisantes, pour gérer de telles masses financières, et qu'il n'est pas certain que même en commençant aujourd'hui un tel objectif soit atteignable à 100% dès 2014. Cela est d'autant plus incertain au regard de l'enjeu majeur de développement de capacités administratives sur l'ensemble des territoires et pas seulement dans les capitales nationales (principe de régionalisation administrative des actions structurelles pour bien toucher équitablement les populations).

Pour toutes ces raisons majeures qu'il conviendrait bien sûr d'analyser très finement, le montant d'une aide structurelle **ne devrait pas dépasser un maximum d'environ 7 milliards d'euros par an, soit environ 50 milliards d'Euros sur la période 2014-2020**. Cela représenterait donc, par rapport à la période actuelle, une augmentation plafonnée à environ 40 milliards d'euros sur 7 ans, soit environ 4% du budget européen ou encore 12% de la politique régionale. Pour qui s'intéresse de près aux évolutions prévisibles des négociations budgétaires européennes, une telle dépense supplémentaire serait largement compensée par la pression à la baisse exercée sur les deux postes principaux du budget européen (80% du total) que sont justement la politique structurelle interne à l'Union (politique régionale) et la politique agricole commune (PAC).

II.2 – UN CADRE EURO-MEDITERRANEEN ELARGI

Beaucoup d'initiatives politiques tout à fait positives ont visé récemment à un renforcement du partenariat politique autour de la Méditerranée. C'est le cas notamment de l'idée d'Union Méditerranéenne lancée par le Président de la République française. Cette volonté de coopération renforcée a permis de remettre la Méditerranée au cœur de l'agenda politique de l'Europe. Néanmoins il nous semble essentiel de préciser les raisons pour lesquelles une initiative en faveur de la Méditerranée ne peut se faire que dans un cadre euro-méditerranéen :

- D'un point de vue économique, les pays méditerranéens de l'UE (Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Portugal, Slovénie...) ne représentent qu'une part limitée des débouchés commerciaux des autres pays méditerranéens. Les pays du sud n'ont donc pas intérêt à s'enfermer dans un partenariat restreint avec une partie de l'espace économique européen. De même, les rives sud de la Méditerranée ne représentent qu'une part mineure (environ 2 à 5%) des relations commerciales des pays du sud de l'Europe. Les relations de l'Espagne, de la France ou de l'Italie avec l'Allemagne ou le Benelux sont sans commune mesure avec celles entretenues avec le sud. Les pays méditerranéens dans leur ensemble n'ont donc globalement aucun intérêt économique à s'enfermer dans une telle exclusivité.
- D'un point de vue institutionnel en effet, toute idée d'intégration de type Union serait immédiatement confrontée au droit européen. Les compétences françaises, italiennes ou espagnoles en matière de commerce extérieure sont entièrement déléguées au niveau communautaire depuis le Marché commun puis l'Acte unique. On imagine difficilement ces pays revenir demain sur ces acquis. Dès lors toute avancée commerciale avec les pays du sud de la Méditerranée ne peut se faire qu'au prix d'un accord préalable et global entre tous les pays européens.
- Au premier rang des politiques économiques qui intéressent le sud de la Méditerranée, se trouve la politique agricole commune. S'il convient de négocier une ouverture des frontières à certains produits agricoles ou de négocier des droits de pêche, la décision ne peut appartenir juridiquement qu'au niveau européen. Il n'y aurait dès lors pas d'intérêt à réunir une comitologie méditerranéenne sur les questions de négociation commerciale agricole pour reprendre ensuite le même débat au niveau communautaire, autant réunir tous les Etats concernés dès le début afin d'être en capacité de décider des évolutions à apporter. C'est tout le sens du partenariat euro-méditerranéen.
- S'il s'agit ensuite de mettre en place une politique de nature structurelle au sud, seule réponse sérieuse à la situation actuelle, comment imaginer que les Etats méditerranéens de l'Union soient en capacité politique et budgétaire de mobiliser à eux seuls de telles sommes ?

Comment demander aux pays contributeurs nets du centre et du nord de l'Europe de financer une politique, sans pouvoir s'asseoir autour de la table de négociation ?

- L'Europe a plus que jamais besoin de faire corps dans le cadre de la mondialisation sur les dossiers majeurs qui engagent son avenir économique, ses valeurs, son éthique. La relation de l'UE avec la Méditerranée n'est pas le seul enjeu des pays méditerranéens de l'Europe, pas plus que la relation avec les pays à l'est de l'Europe, Russie, Ukraine ou Etats du Caucase n'a à être abandonnée aux seuls pays de l'Europe centrale et orientale.

L'idée de créer un groupe pionnier de pays sur les questions méditerranéennes, axé sur la mise en œuvre de « projets concrets », est intéressante dans son principe et conforme aux dispositions du Traité. Dans la réalité, le nombre de domaines relevant d'une coordination exclusivement méditerranéenne est limité et ne constitue pas un socle suffisant pour traiter dans leur ensemble les questions qui se posent dans les pays méditerranéens.

Nous démarquant de ces initiatives fragmentées, nous appelons, au-delà du cadre euro-méditerranéen, à **une extension de la politique de convergence à l'ensemble des pays du voisinage**, c'est-à-dire incluant les pays du pourtour de la Mer Noire, de la Baltique et des Balkans. Cet espace forme avec l'Europe élargie **un bassin de 800 millions d'habitants susceptible de faire réellement poids dans la mondialisation**, tout en bénéficiant déjà d'une très forte intégration économique et commerciale avec l'Union européenne. Du reste il serait difficilement concevable de demander aux 27 Etats membres de l'UE de s'impliquer en Méditerranée sans qu'une attention particulière soit portée à d'autres proximités. Cela ne serait pas incompatible non plus avec les intérêts stratégiques européens en matière d'énergie, d'immigration et de politique de sécurité commune.

II.3 – DES METHODES QUI ONT FAIT LEURS PREUVES

Le plan qui est proposé ici doit tenir compte des acquis du partenariat et du retour d'expérience positive des politiques qui ont été conduites depuis 1995. **Le partenariat euro-méditerranéen** est indiscutablement, pour l'Europe, un succès diplomatique. C'est, en effet, le seul endroit où l'ensemble des pays de la région, et en particulier les pays arabes et Israël, se retrouvent autour d'une même table pour discuter de leur avenir. Le partenariat a également pesé de tout son poids, au côté des autres grands organismes multilatéraux (FMI, Banque Mondiale notamment) pour aider les pays méditerranéens à assainir leur gestion financière, à amorcer des politiques de réforme ambitieuse et dont on ne mesure pas suffisamment l'ampleur, à ouvrir progressivement leurs économies aux échanges mondiaux. On peut critiquer les effets asymétriques de la zone de libre-échange mais on doit admettre qu'elle a eu des effets positifs en termes d'ouverture et d'échanges quand bien même cette ouverture ne s'est pas suffisamment traduite en croissance et en emplois. Au plan multilatéral, le partenariat a fait émerger en outre un certain nombre de priorités, en particulier dans le domaine environnemental, et a permis la création ou la consolidation d'un certain nombre de réseaux dont l'action a participé à l'élaboration d'un large consensus sur ce thème. La création de la FEMIP en 2002 a montré tout l'intérêt d'une approche rassemblant autour d'une même institution l'ensemble des instruments d'intervention de la BEI en faveur du développement économique des pays partenaires méditerranéens. La FEMIP est aujourd'hui l'acteur de référence du partenariat économique et financier entre l'Europe et la Méditerranée, avec près de 8 milliards d'euros de financements mis en place entre octobre 2002 et décembre 2007.

Les concepts qui sont à la base de **la politique de voisinage**, c'est-à-dire l'organisation autour de l'Europe actuelle d'un espace de stabilité et de prospérité partagée, répondent beaucoup mieux aux défis posés par la mondialisation qu'une politique différenciée selon les espaces telle qu'elle était pratiquée antérieurement. Loin d'être marginalisée, la Méditerranée est traitée sur un pied d'égalité avec les autres espaces proches de l'Europe qui bénéficient de cette même politique. Le concept a été violemment critiqué comme consacrant une certaine forme d'altérité entre ceux qui sont en Europe, participent à ses institutions ou qui ont vocation à y entrer, et les autres pays. Le voisinage diviserait les Méditerranéens alors qu'il faudrait au contraire les rapprocher. Or il est clair qu'une politique européenne au demeurant chichement dotée n'a pas la capacité d'effacer instantanément les traces de l'histoire. Son objectif est de s'attaquer à tout ce qui peut faire obstacle aux échanges de marchandises mais aussi d'idées et à l'exercice des quatre libertés. Les

difficultés rencontrées au niveau de la circulation des personnes sont à dues d'abord aux Etats qui gardent, à ce jour, la maîtrise principale de leur politique d'immigration

Dans ses modes d'action, cette politique reconnaît également la spécificité de chacun des pays et son droit à maîtriser le rythme des réformes politiques, de son ouverture commerciale et de ses stratégies nationales de développement économique et social. On peut regretter, par contre, la mise en retrait du volet multilatéral. Cette approche a permis également de densifier le dialogue entre la Commission et les pays partenaires sur leurs objectifs propres à travers des plans d'action qui pourraient préfigurer, au prix d'un impact décuplé, une future politique de convergence. Le parallèle entre la méthode « voisinage » et la **méthode « fonds structurels »**, qui était déjà présent dans les conclusions des ministres des Affaires étrangères du partenariat euro-méditerranéen en juin 2005 à Luxembourg, est à ce titre pleine d'enseignement pour envisager un renforcement des relations entre l'Europe et les pays de la Méditerranée. Si une perspective « convergence au sud » était peu à peu ouverte, l'actuelle politique de voisinage pourrait prendre davantage de sens, et comme le permettent les outils offerts dans le cadre des pré-accessions (programme PHARE par exemple).

Un autre acquis semble également tout à fait intéressant, c'est celui élaboré par l'OCDE dans le cadre de l'initiative **MENA**. La première partie du programme qui vient de s'achever en 2007, a démontré la vertu d'une approche nord-sud renouvelée en matière de gouvernance des politiques économiques. C'est à la demande des pays arabes que s'est construite une réflexion sur la modernisation d'un certain nombre de leurs politiques publiques. Cette initiative doit désormais se poursuivre en intégrant un aspect « gouvernance territoriale » qui pourrait être très complémentaire d'une perspective « convergence » au sud.

II.4 – LES CONDITIONNALITES ET LES RAPPORTS NORD-SUD

En 2007 l'Union européenne a fêté 50 années d'une longue et patiente construction politique et économique, qui aura mobilisé environ trois générations et qui n'a pas encore livré tout son potentiel. Des divergences profondes subsistent en effet aujourd'hui entre des visions plus ou moins intégratrices de l'Europe. Durant ces 50 années les pays européens ont bénéficié d'une croissance très forte de leur économie qui a permis de faire accepter aux populations l'abandon d'une partie de leur souveraineté politique nationale. Ce fut le cas des premiers membres fondateurs qui ont vu « leur marché intérieur » s'accroître fortement, mais aussi celui des nouveaux membres successifs de l'Union qui ont accepté de perdre une partie de leurs prérogatives en échange d'une ouverture profonde des marchés et, souvent, d'un soutien structurel lourd permettant à leur économie de se moderniser en profondeur. Les changements sont toujours plus facilement acceptables dans une stratégie gagnant-gagnant claire et intégrée par les populations.

Dans leur relation avec les pays du sud en général, et avec les méditerranéens en particulier, les européens ont parfois tendance à oublier le prix qu'il a fallu payer pour arriver à promouvoir ce modèle européen dans lequel nous vivons aujourd'hui. Vouloir faire accepter des « sacrifices » comparables aux pays du sud de la Méditerranée ne serait pas soutenable si l'on ne prend pas en compte trois facteurs essentiels :

- La notion de temporalité : on ne peut demander aux pays méditerranéens de faire en quelques années ce que nous avons mis 50 ans à construire,
- La notion de niveau de vie : les écarts de développement entre le nord et le sud de la Méditerranée sont de l'ordre de 1 à 10, et on ne peut demander les mêmes sacrifices dans les réformes à des pays qui ne sont pas encore en capacité d'offrir à leur population un juste retour en termes de croissance et d'emploi,
- La notion d'équilibre entre conditionnalité et niveau d'aide, est l'essence même du déséquilibre dans les relations nord-sud aujourd'hui. Comment être à la fois convaincu d'un côté qu'un effort structurel sérieux mérite une intensité d'aide équivalente à 4% du produit intérieur brut, et de l'autre appeler ces pays à des changements profonds avec dix fois moins ?

Les conditionnalités politiques et économiques sont pourtant bien au cœur des relations entre l'Europe et les pays méditerranéens, notamment quant à leur capacité à accéder à notre marché intérieur. Les plans d'action qui ont été négociés ou sont en cours de négociation, posent des conditionnalités en termes politiques et des exigences sur le respect de l'acquis communautaire qui ne sont pas en proportion avec les moyens qui leur sont alloués. Cet écart indécent pose de véritables questions quant à la relation de confiance qu'il convient d'instaurer avec nos alliés naturels au sud. Outre le champ conventionnel, il existe dans les relations extérieures un autre domaine d'application de la conditionnalité politique. Il intéresse l'assistance économique et financière. Tous les règlements (PHARE, TACIS, MEDA, CARDS) prévoient un dispositif de modification ou de suspension de l'aide en cas de non respect par le bénéficiaire d'un certain nombre de règles. L'application de cette règle vis-à-vis des pays tiers n'est certes pas aussi stricte que pour des pays en phase d'adhésion. La finalité n'est pas ici, en principe, la sanction pure et simple mais plutôt une assistance pédagogique et une assistance au processus de démocratisation. En dépit d'une application souple, ce principe se heurte toutefois, en Méditerranée, à celui de la souveraineté des Etats. Les négociations avec les partenaires méditerranéens donnent généralement lieu à d'âpres discussions sur ce point y compris dans l'interprétation des accords signés et, de manière générale, les pays méditerranéens supportent mal pour des raisons évidentes toute ingérence dans ce domaine.

Il est donc proposé ici d'adopter à l'égard des pays tiers un concept de **conditionnalités réciproques** dans lequel les pays tiers pourraient contrebalancer les exigences de l'UE et cela tant dans le champ politique qu'économique :

- en matière de respect de la démocratie, de l'Etat de droit et des Droits de l'Homme, par des exigences sur la lutte contre le racisme, l'exploitation des migrants et l'ouverture des frontières,
- en matière d'accélération des réformes économiques par un niveau d'aide structurelle qui soit en phase avec ces conditionnalités et débouche ainsi sur un partenariat réel entre l'Europe et les Pays du sud de la Méditerranée et sur une véritable intégration à construire pas à pas.

Une autre idée communément avancée est que le faible régime de croissance des pays méditerranéens serait le résultat d'un rythme insuffisant apporté aux réformes. Or il faut prendre ici la mesure des efforts qui leur sont demandés en particulier concernant l'incorporation de l'acquis communautaire dans leur législation et dans leurs pratiques administratives. Les rapports successifs de la Commission sur ce sujet¹¹ font certes, état des insuffisances mais notent également des progrès très rapides concernant la libéralisation des échanges, le rythme des privatisations, l'attraction des investissements étrangers et le climat des investissements. Les difficultés les plus importantes sont relevées dans les domaines qui ont de fortes exigences en matière de capacités administratives comme la modernisation du cadre réglementaire ou la déconcentration de l'Etat. Mais globalement, on peut dire qu'un processus de modernisation est bien en marche et à un rythme qui n'a quelquefois rien à envier à ce que l'on a pu observer dans un certain nombre de pays européens soumis pourtant à des contraintes moins fortes.

II.5 - VERS UNE COOPERATION RENFORCEE EN MEDITERRANEE

Toute l'originalité de la stratégie à mettre en oeuvre sera d'établir un juste équilibre entre la nécessité d'œuvrer dans un cadre politique, institutionnel et stratégique euro-méditerranéen, tout en renforçant les coopérations autour du bassin méditerranéen. Or la gouvernance mise en place actuellement pour affronter ces défis communs ne nous semble pas à la mesure des enjeux.

Loin de nous l'idée de porter une évaluation négative des actions menées aujourd'hui avec courage dans un contexte global difficile. Pour exemple :

¹¹ Commission Européenne- Rapport de suivi sectoriel relatif à la politique européenne de voisinage- Décembre 2006

- En matière agricole, les Etats du pourtour se sont dotés d'un institut d'étude, de recherche et de formation tout à fait remarquable afin de partager quelques axes communs de réflexion (CIHEAM),
- En matière environnementale, le Programme d'Action pour la Méditerranée (PAM) mis en place par les Nations Unies développe de nombreuses initiatives à travers plusieurs agences en Méditerranée (Plan bleu, etc...),
- La Commission européenne a prévu dans le cadre du voisinage la mise en œuvre d'un volet régional doté d'un peu plus de 300 millions d'euros sur 3 ans pour engager une quinzaine d'actions thématiques (environnement, culture, formation, eau, immigration...) associant l'ensemble des Etats du partenariat euro-méditerranéen (près de 40) avec un effet levier forcément limité, du même ordre que les initiatives multilatérales du programme MEDA,
- Des partenariats à géométrie variable se mettent également en place ponctuellement comme le 5+5 en Méditerranée occidentale sur des thèmes d'intérêt commun tels que les transports par exemple.
- ...

Quelle que soit cependant la vertu de ces différentes initiatives, elles souffrent à des degrés divers :

- De l'absence de moyens en proportion avec la nature des problématiques qu'elles ont à traiter (par exemple l'initiative horizon 2020 de dépollution de la Méditerranée dispose de 33 millions d'euros sur 3 ans, alors qu'il faudrait au moins 50 fois plus de moyens pour affronter ce défi majeur). De fait leur action consiste trop souvent à proposer un certain nombre de mesures tout à fait pertinentes tout en sachant que celles-ci n'auront que très peu de chance d'être suivies d'effet.
- De la faible mobilisation politique, administrative et financière des Etats qui y sont associés du fait de cette absence de moyens conséquents. Certaines comitologies perdent ainsi assez vite de leur représentativité et le décalage entre la lourde administration de ce partenariat et les actions effectivement menées rendent évidente l'urgence d'une réforme globale (voir ci-contre l'exemple de la gouvernance des politiques environnementales).
- Des effets leviers insuffisants (politiques et financiers) pour engager une véritable gouvernance multiniveau autour du bassin, associant sur des objectifs partagés :
 - ❖ Les institutions européennes et internationales,
 - ❖ Les Etats membres au plus haut niveau,
 - ❖ Les collectivités régionales et locales qui disposent de réelles compétences et de moyens loin d'être négligeables dans de nombreux domaines opérationnels,
 - ❖ Le secteur privé.

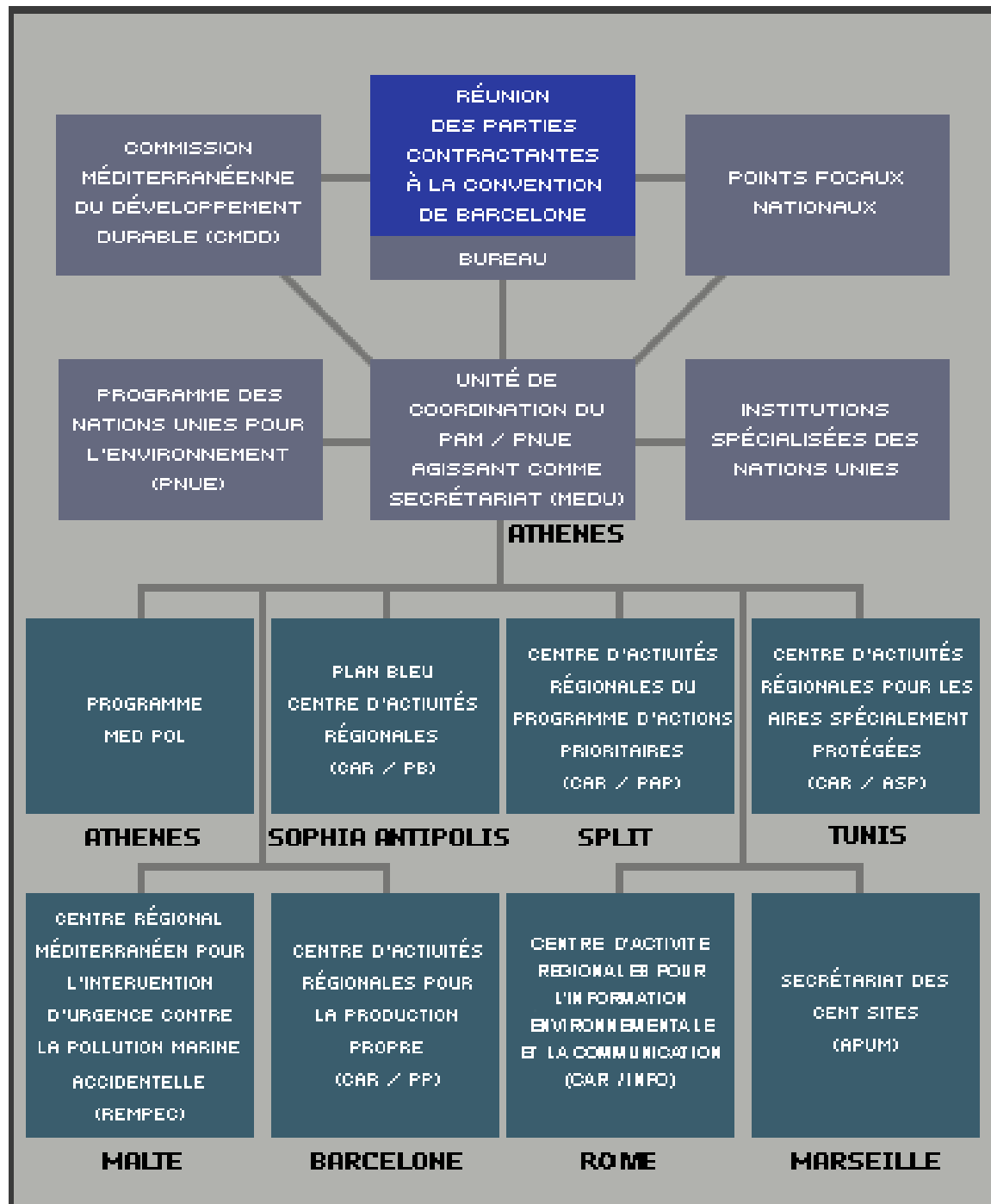
La Méditerranée a donc le besoin urgent de repenser un système global de gouvernance de ses politiques, comme c'est le cas en Baltique et dans une moindre mesure en Mer Noire. Si le terme d'Union peut prêter à confusion, il pourrait lui être substitué celui de partenariat euro-méditerranéen renouvelé.

Ce partenariat renouvelé pourrait être composé :

- Des Etats membres du pourtour méditerranéen avec une relative souplesse en fonction des thèmes abordés,
- Des organisations internationales (agences de l'ONU) et de la Commission européenne,
- Des pouvoirs régionaux et locaux dans toute leur diversité et sous forme bien entendu organisée,
- Des acteurs socio-économiques et professionnels en fonction de la nature des thèmes abordés,
- Des instituts d'étude et de recherche.

Figure 12

Une illustration de la complexité de la gouvernance multilatérale : l'exemple de l'environnement



Le rôle de ce partenariat euro-méditerranéen renouvelé serait triple :

- Engager toute démarche d'étude, de formation, de recherche ou d'expertise pour résoudre des problèmes spécifiquement liés au bassin méditerranéen et disposant d'une valeur ajoutée multilatérale (agriculture, santé, transport, énergie, eau, environnement...),
- Engager individuellement les Etats du pourtour méditerranéen dans des projets politiques concrets pour résoudre un certain nombre de défis communs,
- Mettre en œuvre de véritables démarches d'identification de projets multilatéraux à caractère public et/ou privés.

Ce que ce partenariat euro-méditerranéen renouvelé ne ferait pas :

- Il ne se substituerait pas aux instances du partenariat euro-méditerranéen pour toutes les actions politiques et législatives qui relèvent des domaines de compétence stricte de l'Union Européenne ou de toute autre instance supranationale,
- Il ne créerait pas de nouvelles modalités budgétaires quant au financement des projets mais s'inscrirait dans le cadre des instruments financiers européens et internationaux négociés plus largement,
- Il n'exclurait pas la participation d'autres Etats européens, africains ou du Moyen-Orient pouvant avoir un rôle majeur à jouer dans une initiative (principe du partenariat ouvert).

Il reste enfin à imaginer ce que pourraient être les outils de ce partenariat euro-méditerranéen renouvelé, en évitant tout risque de doublon et en capitalisant au mieux l'apport des organismes existants. Toute initiative de nature intergouvernementale ne peut en effet fonctionner sans que soient mis en place en parallèle de véritables structures en charge de proposer aux Etats, aux organisations internationales et à leurs partenaires, de véritables politiques opérationnelles. La Méditerranée n'a pas besoin à proprement parler de structures de coordination ou de gestion, mais bien de structures de projets techniques et politiques qui seront proposés après qu'en aient été étudiées les conditions de faisabilité. Ce serait ensuite à ce partenariat de s'assurer de la mise en œuvre opérationnelle des projets.

Des structures de type « **agences** » pourraient ainsi être créées pour quelques politiques jugées prioritaires, elles-mêmes adossées à la comitologie ministérielle correspondante. Nous ne donnerons pas ici une liste exhaustive des thèmes possibles qu'il appartiendra de discuter au plus haut niveau tout en engageant les consultations qui s'imposent, y compris auprès des collectivités territoriales.

Enfin condition sine qua non du succès d'une telle ambition, être en capacité **de mobiliser les fonds nécessaires**, bien supérieurs à ce qu'il est possible de faire aujourd'hui, pour permettre la mise en œuvre de projets multilatéraux à dimension géographique variable. Nous y reviendrons dans le cas de nos propositions d'instruments financiers (Med-funds).

III. UN PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

C'est pour affronter avec des moyens adéquats les principaux enjeux méditerranéens qu'un plan d'action doit être désormais conçu et mis en œuvre-:

- Enjeux de modernisation et de coordination de nos politiques de compétitivité pour une meilleure intégration de la Méditerranée dans la mondialisation,
- Enjeux de défense des intérêts communs des territoires méditerranéens au sein des grandes politiques nationales, européennes et globales, notamment dans le domaine agricole,
- Enjeux de développement durable de nos territoires et plus particulièrement d'anticipation et de gestion des conséquences du changement climatique en Méditerranée,
- Enjeux de pluralisme politique, culturel et religieux, dimension essentielle du développement durable au Nord comme au Sud de la Méditerranée,
- Enjeux d'extension du processus de convergence méditerranéen par l'association progressive dans le partenariat renouvelé des territoires d'Europe orientale et de la Mer Noire,
- Enjeux d'extension du processus de convergence méditerranéen par l'association progressive dans le partenariat renouvelé des territoires d'Afrique subsaharienne.

Au regard de l'ampleur des défis à affronter, du temps nécessaire pour parvenir à un consensus, des délais incompressibles de préparation d'une telle ambition (notamment en termes de « capacity building »), un tel plan ne pourrait s'opérer qu'en deux grandes phases :

- Une phase de diagnostic, de négociation, de préparation, d'outillage et d'expérimentation sur la base des instruments déjà existants (2008-2013),
- Une phase de mise en œuvre opérationnelle dotée de moyens conséquents et en phase avec les cycles de négociation budgétaire au niveau européen (2014-2020).

Nous commencerons en premier lieu par l'ambition de moyen terme, pour en faire découler quelques pistes politiques et techniques préalables, prêtes à être mises en œuvre dès l'année 2008.

III.1 - UNE POLITIQUE DE CONVERGENCE POUR LA PERIODE 2014-2020

L'ambition est clairement de mettre en place une véritable politique de convergence (ou politique structurelle) à destination des pays du sud de la Méditerranée dès l'année 2014, en mobilisant un budget annuel d'environ 5 à 7 milliards d'euros financé par le budget européen et abondé le cas échéant par d'autres fonds nationaux et internationaux. Une telle ambition ne peut être mise en œuvre plus rapidement pour deux raisons essentielles :

- La mobilisation du budget européen, le seul en mesure d'agir avec l'intensité nécessaire pour de véritables actions structurelles, se négocie de manière générale deux à quatre ans avant sa mise en œuvre opérationnelle. Ainsi le budget européen de la période 2007-2013 fut préparé entre 2001 et 2003. Il fut ensuite l'objet d'une proposition de la Commission européenne en juillet 2004 avant d'être définitivement ratifié par le conseil européen de décembre 2005 sous présidence britannique. Même si une révision budgétaire interviendra à mi-parcours, celle-ci ne pourra être que marginale par rapport à l'affectation des grandes masses budgétaires. Ainsi, les discussions sur le budget européen 2014-2020 vont certainement continuer à se dérouler dans les trois prochaines années jusqu'à l'été 2011, date à laquelle la Commission européenne établira ses propositions définitives. C'est sans doute l'un des deux conseils européens de l'année 2012 qui prendra la décision définitive. Les négociations sur le futur budget de l'UE ont déjà commencé dans le cadre de la consultation que le Président Barroso a lancée sur la « budget review »¹² et à laquelle le présent document apporte sa contribution.

¹² opcit

Figure 13 - Transposition en Méditerranée du FEDER

Objectifs	Transposition en Méditerranée - Objectifs prioritaires
FEDER	
La recherche et le développement technologique (RDT), l'innovation et l'esprit d'entreprise	Promouvoir la mise en place de centres de R&D de niveau international
La société de l'information	Développer les réseaux NTIC
Les initiatives locales en matière de développement et l'aide aux structures fournissant des services de proximité	déconcentrer l'appui aux initiatives locales en matière d'emploi et de formation
L'environnement	<ul style="list-style-type: none"> ● les investissements liés à l'approvisionnement en eau ainsi qu'à la gestion des déchets et de l'eau ; ● la prévention, le contrôle et la lutte contre la désertification et les situations de détresse hydrique
La prévention des risques	y compris l'appui à la mise aux normes des installations industrielles
Le tourisme	favoriser un développement touristique durable (conflit d'usage des ressources: eau, fonciers, pression immobilière...) et la valorisation du patrimoine
Les investissements culturels	Développer les structures d'accès au savoir
Les investissements dans les transports	<ul style="list-style-type: none"> ● Développement des infrastructures de désenclavement (route-fer-mer)
Les investissements liés à l'énergie	<ul style="list-style-type: none"> ● l'amélioration de l'efficacité énergétique ; ● le développement des énergies renouvelables (en particulier, l'énergie solaire) Amélioration des réseaux
Les investissements en faveur de l'éducation	<ul style="list-style-type: none"> ● les investissements en faveur de l'éducation primaire et de base, en particulier dans les zones rurales ; ● les actions visant à faciliter l'accès des filles à l'éducation ; ● la formation professionnelle + développement des filières scientifiques
Les investissements dans les infrastructures sanitaires et sociales	<ul style="list-style-type: none"> ● Développement des infrastructures sanitaires de base

- Quand bien même des moyens suffisants auraient été mobilisés pour mettre en œuvre dès maintenant une politique de nature structurelle, les Etats du sud seraient dans l'incapacité technique, administrative et financière de la mettre en œuvre. La mise en place d'une politique structurelle se prépare longtemps à l'avance et doit être accompagnée de nombreuses réformes juridiques et administratives, de systèmes fiables de monitoring et de gestion, et d'un renforcement très important des capacités administratives dans l'ensemble des territoires, niveau qui est très loin d'être atteint aujourd'hui. Mettre en place des moyens budgétaires considérables dès maintenant garantirait que cet argent ne puisse être dépensé dans de bonnes conditions (problème de la capacité d'absorption) et avec tout l'impact nécessaire (trop forte centralisation des crédits sur les capitales). C'est donc à un long travail de préparation juridique et administrative que les Etats du sud devront s'astreindre assez rapidement, un travail de la même nature que celui qui a été mené patiemment dans les pays du sud et de l'est de l'Europe durant les longues phases de préadhésion. C'est à cela que la période 2008-2013 devrait essentiellement s'attacher, nous y reviendrons.

Une fois ce travail préalable achevé, une future politique structurelle pourrait être assise sur quatre piliers principaux :

1. Le premier pilier, **MED-REGIO**, serait la forme principale de mise en œuvre de cette politique structurelle. De nature économique et sociale, il mobiliserait un fonds représentant environ 80% de l'ensemble des crédits. Il serait engagé sous la responsabilité partagée de chaque Etat méditerranéen concerné et de la Commission européenne, selon le modèle de la politique de convergence intra-européenne. Le fonds MED-REGIO aurait comme objectifs :
 - ❖ D'une part de mettre à niveau l'ensemble des infrastructures de base de chacun des pays dans les principaux domaines que sont les infrastructures de transport, les réseaux énergétiques, les réseaux numériques, les infrastructures environnementales, les infrastructures de santé, les politiques de recherche, d'éducation et de formation, les politiques sociales y compris dans le domaine du logement, les politiques d'innovation et de compétitivité, les politiques d'équipement et de restructuration agricole, les politiques de l'eau, les politiques de développement touristique durable...
 - ❖ D'autre part de permettre à tous les territoires du sud d'exprimer leurs potentialités de croissance et d'emploi, bien au-delà des seules métropoles qui ne peuvent suffire à porter la croissance et le développement de l'ensemble des populations. Cette dimension devra être mise en œuvre dans une articulation bien comprise avec le point précédent, notamment par la mise en place de plans de développement et de schémas sectoriels régionaux.

Le tableau ci-contre offre une illustration des contenus actuels de la politique de convergence européenne et de sa transposition possible au contexte méditerranéen. Les contenus précis et leur hiérarchisation devront bien entendu faire l'objet d'un long travail préparatoire de diagnostic et de hiérarchisation.

Figure 14 - Transposition en Méditerranée eu FSE et du FEADER

FSE	
Augmenter la capacité d'adaptation des travailleurs, des entreprises et des chefs d'entreprise	Idem
Améliorer l'accès à l'emploi et l'insertion durable sur le marché du travail des demandeurs d'emploi et des personnes inactives, prévenir le chômage de longue durée et des jeunes, encourager le vieillissement actif et prolonger la vie active, et accroître la participation au marché du travail	<ul style="list-style-type: none"> • les actions visant à améliorer l'accès à l'emploi et accroître la participation durable et la participation des femmes au marché de l'emploi
Renforcer l'inclusion sociale des personnes défavorisées en vue de leur intégration durable dans l'emploi et lutter contre toutes les formes de discrimination sur le marché du travail	<ul style="list-style-type: none"> • les parcours d'insertion dans l'emploi et de retour sur le marché du travail pour les personnes confrontées à l'exclusion sociale ou à l'abandon scolaire précoce, les minorités et les personnes handicapées
Renforcer le capital humain	Développer les dispositifs de formation continue en lien avec les besoins des marchés de l'emploi
Augmenter et améliorer l'investissement dans le capital humain	Idem
Renforcer la capacité institutionnelle et l'efficacité des administrations et des services publics aux niveaux national, régional et local	<ul style="list-style-type: none"> • la simplification des procédures de création d'entreprises ; • la facilitation de l'accès au crédit bancaire pour les PME ; • les mesures visant à faciliter la reconversion des travailleurs et des entreprises du secteur informel vers le secteur formel
FEADER	
Amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et forestier par un soutien à la restructuration, au développement et à l'innovation	<ul style="list-style-type: none"> • soutien à la modernisation des techniques de production ; • soutien aux productions locales permettant l'indépendance alimentaire développement des systèmes de formation des agriculteurs
Amélioration de l'environnement et de l'espace rural par un soutien à la gestion des terres	Idem
Qualité de la vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale	Idem
Leader	Promouvoir la mise en œuvre de programmes de développement local intégré dans les zones rurales

2. Le second pilier, **AGRI-MED**, serait avant tout commercial et normatif avant d'être financier. Il s'agirait progressivement de mettre en place une véritable politique agricole euro-méditerranéenne commune. Les nouveaux enjeux de l'alimentation mondiale conjuguent en grande partie au passé le thème des concurrences entre les deux rives, à de rares exceptions près qu'il conviendra bien entendu de traiter avec la plus grande attention. L'heure est venue de se préparer à ouvrir le chapitre agricole avec les pays du sud afin de les aider à affronter les énormes enjeux de transformation du monde rural. 50% de la population des rives sud et est vit encore dans le milieu rural sans disposer:

- ❖ ni de réelles capacités de compétitivité auprès du marché européen et mondial,
- ❖ ni de nouvelles opportunités massives dans l'agrobusiness, l'industrie ou les services.

Il conviendrait donc de concevoir les modalités d'une ouverture du marché européen aux produits du sud, avec une asymétrie provisoire en faveur du sud qui lui permette de s'adapter sans être envahi par des produits européens beaucoup plus compétitifs. L'Europe devra, en partenariat et en concertation avec les agriculteurs méditerranéens, les y aider, en s'appuyant notamment sur les structures professionnelles et les autorités nationales, régionales et locales. AGRI-MED comprendrait donc :

- ❖ un volet politique et commercial dont les implications en terme d'investissement productif et d'aménagement foncier dans les territoires serait assuré par MED-REGIO,
- ❖ un volet opérationnel constitué :
 - d'une part d'un appui au développement de filières professionnelles méditerranéennes impliquant les milieux professionnels,
 - d'autre part d'un appui aux démarches de développement rural intégré de type « Leader » afin d'offrir aux milieux ruraux du sud de nouvelles opportunités agricoles et non-agricoles en matière d'emploi.

Le financement de cette politique de développement rural et de promotion de filières agricoles pourrait mobiliser environ 5% du total des crédits.

3. Le troisième pilier, **MED-FUNDS**, constituerait la version multilatérale de MED-REGIO. Il répondrait à la nécessité d'encourager le développement des partenariats sud-sud, notamment dans le domaine des infrastructures durables, de l'eau et de l'énergie. Seraient éligibles les projets engageant au moins deux Etats avec un système de bonus pour les partenariats plus larges. Ce fonds multilatéral d'investissement ferait l'objet d'une gouvernance spécifique (voir chapitre II.5) engageant l'ensemble de la gouvernance multiniveau. Il pourrait s'appuyer en outre :

- ❖ D'une part sur un système bancaire international visant à apporter les garanties nécessaires aux cofinancements des projets et à leur bonne gouvernance (extension des prérogatives de la FEMIP ou nouvelle banque),
- ❖ D'autre part sur la mise en place d'agences à la gouvernance paritaire chargées d'animer la dynamique de construction des projets.

La hiérarchisation des priorités et l'accord sur le financement des projets s'opèreraient sous la responsabilité conjointe des Etats du bassin et des institutions européennes et internationales concernées.

Il va de soit que MED-FUNDS pourrait mobiliser activement les fonds agissant dans la région au premier rang desquels les fonds arabes qui pourraient être associés directement dans la gouvernance globale du dispositif. Il pourrait mobiliser environ 10% du montant total des crédits européens.

4. Un quatrième pilier, **MED-CULT**, aura pour double objectif :

- ❖ De faciliter et soutenir le dialogue direct entre les sociétés, en tant que meilleur moyen d'assurer la compréhension mutuelle. L'impulsion de vrais échanges socioculturels est essentielle à l'équilibre d'une politique globale. Il convient en effet de donner la centralité qu'elles méritent tant aux relations culturelles, sociales et humaines de région à région et de ville à ville qu'aux actions (qui pourraient être menées par la Fondation Anna Lindh) en faveur de projets d'éducation et de programmes destinés à la jeunesse.
- ❖ De mettre en place une politique active d'investissement culturel au sud notamment dans trois domaines :
 - La valorisation et la préservation du patrimoine historique et culturel dont on connaît l'extrême richesse dans les pays du sud de la Méditerranée. La gestion durable de ce potentiel, tant sous l'angle de la préservation que de la création d'emploi, implique de traiter cette dimension de manière multilatérale en impliquant l'ensemble des Etats dans l'élaboration d'une stratégie et de règles communes.
 - La mise en place d'équipements culturels à fort contenu multimédia ayant pour vocation l'apprentissage et la diffusion d'une culture méditerranéenne commune.
 - La promotion de la coopération culturelle entre acteurs et promoteurs : coproduction dans l'industrie culturelle, mobilité des artistes, renforcement des capacités dans la création comme dans la gestion.

Med-Cult pourrait mobiliser environ 5% du montant total des crédits.

III.2 - 2008-2013 : 6 ANS POUR CONSTRUIRE DE NOUVELLES BASES POLITIQUES ET TECHNIQUES

- **Relancer le débat politique**

Pour réaliser une telle ambition à l'horizon 2014, le partenariat euro-méditerranéen ne part pas de rien. Au niveau politique, le plan d'action adopté en 2005 à Barcelone avait déjà tracé un certain nombre de voies, entre autres :

- La libéralisation progressive des échanges agricoles et des produits de la pêche basée sur la feuille de route de Rabat,
- L'accélération de l'ouverture des échanges non-agricoles,
- La promotion de stratégies durables en matière d'environnement,
- Le lancement de deux projets pilote consistant à appliquer la méthode de la politique régionale européenne au sud de la Méditerranée,
- Le développement des réseaux infrastructures de transport (conférence de Marrakech),
- L'engagement d'une politique davantage volontariste en matière d'éducation et de formation,
- ...

Force est de constater qu'aujourd'hui une majeure partie de ces objectifs n'ont pas réellement été engagés avec l'intensité nécessaire, faute d'avoir franchi un stade d'intérêt politique majeur pour les chefs d'Etat et de gouvernement. Le point 72 du conseil européen de Lisbonne du 14 décembre 2007 souligne bien l'importance de la mise en œuvre de la politique européenne de voisinage selon le principe de différenciation. Plus politique, le point 73, le seul à parler de la Méditerranée autrement que par le prisme de l'immigration, se contente d'indiquer quelques considérations sans impact politique majeur :

« Le Conseil européen souligne l'importance stratégique des relations que l'UE entretient avec les pays méditerranéens et salue les progrès qui ont été accomplis pour développer le dialogue politique et de sécurité, créer un espace de prospérité partagée et mettre en œuvre un partenariat social, culturel et humain, conformément aux conclusions adoptées lors des réunions des ministres des affaires étrangères, ainsi que dans d'autres domaines importants, tels que les migrations. Le Conseil européen est heureux d'accueillir l'Albanie et la Mauritanie dans le processus de Barcelone. »

Avant de conclure dans la dernière phrase de ses conclusions :

« L'Union européenne est le plus grand marché au monde et un acteur mondial de premier plan dans le domaine de la promotion de la paix et de la sécurité. Nous sommes résolus à le rester, pour le bien de nos citoyens et des populations du monde entier. Ensemble, nous ferons en sorte que la mondialisation soit une source d'opportunités plutôt qu'une menace. Pour y parvenir, nous continuerons à bâtir une Union plus forte pour un monde meilleur. »

On comprendra aisément le défi politique qui reste à franchir pour aller plus loin avec nos voisins méditerranéens. Le premier signe tangible sera à analyser à la lecture du résultat de **l'appel de Rome que viennent de lancer l'Espagne, la France et l'Italie le 20 décembre 2007 et du contenu des discussions qui réuniront les pays de la Méditerranée le 13 juillet 2008 à Paris et le Conseil européen le lendemain sous présidence française**. Elles donneront la tonalité d'un véritable Partenariat euro-méditerranéen renouvelé. Confiant de cette possibilité historique, il serait dès lors nécessaire d'envisager un accroissement significatif des crédits à mobiliser dans le cadre de la période budgétaire 2011-2013 pour préparer les pays du sud à la mise en œuvre d'une future politique de convergence.

Il y a aurait ensuite sans doute besoin de penser à une réorganisation des services de la Commission européenne dès 2009 en nommant un commissaire à la Méditerranée et une direction générale en mesure de capitaliser les nombreux savoir-faire de la Commission européenne dans l'accomplissement d'une telle ambition. Celle-ci pourrait s'inspirer de l'expérience de la création de la DG élargissement créée dans la phase de préadhésion des 10 nouveaux Etats membres qui ont fait passer l'Union de 15 à 25 Etats membres.

- **Les instruments**

L'année 2008 va marquer le lancement effectif de la politique européenne de voisinage et de ses différents volets, nationaux (plan d'action), régionaux (programme régional) et transfrontalier (programme ENPI-CBC). Si un signe politique fort était donné dans les prochains mois, rien n'interdirait aujourd'hui la valorisation de cette programmation dans un objectif de préparation des pays du sud de la Méditerranée à une politique de convergence :

- La première tâche serait de mettre en œuvre dans les plus brefs délais un rapport sur la cohésion des pays du sud de la Méditerranée qui, à l'image de ce qui est fait en Europe :
 - ❖ analyserait les principaux retards structurels nationaux et régionaux,
 - ❖ identifierait les forces/faiblesses et opportunités/contraintes des pays concernés,
 - ❖ lancerait quelques pistes prioritaires de travail dans un système paritaire de gouvernance avec les administrations centrales des pays du sud,
 - ❖ Etablirait un programme de travail et l'outillage nécessaire à la préparation administrative de ces pays à une future politique de convergence (préparation du renforcement des capacités).
- La seconde tâche serait d'expérimenter dans chacun des pays concernés la mise en œuvre d'un programme de développement régional, ne faisant de cette manière qu'accentuer légèrement les préconisations du plan d'action de 2005.
- La troisième tâche consisterait enfin à valoriser au maximum le programme régional et les programmes ENPI-CBC en les focalisant sur la préparation de la mise en œuvre des quatre piliers (études de préfaisabilité, expérimentation, transfert d'expérience, etc...). 150 millions d'euros environ sont mobilisables pour une telle perspective. Il va de soit que les autorités régionales et locales pourraient jouer un rôle tout à fait utile dans cette perspective.
- Enfin et surtout, il conviendrait en accord avec chacun des Etats du sud d'orienter une partie importante des plans d'action 2007-2013 sur la préparation de la mise en œuvre d'une telle perspective (capacity building). Ceci pourrait être mis en œuvre dès cette année avec des moyens tout à fait significatifs.

III.3 - CONSTRUIRE UNE NOUVELLE GOUVERNANCE MULTINIVEAU EN MEDITERRANEE

Une nouvelle gouvernance en Méditerranée et l'organisation future des coopérations qui pourraient être menées dans ce cadre, peuvent se résumer en quatre grandes catégories parfaitement complémentaires et non hiérarchiques :

1. Un niveau de coopération intergouvernementale renforcée, sur le modèle de ce que nous avons proposé dans la partie 2.e de la présente contribution (Conseil sectoriel, agence de projet pour la mise en œuvre de MEDFUNDS). Les grandes politiques sectorielles régionales (environnement, maritime, transports, énergie renouvelable, eau, culture...) seront le résultat de négociations de type intergouvernemental entre les Etats riverains de la Méditerranée au sein d'un système de gouvernance associant les banques et les institutions internationales. Il reviendra aussi aux Etats d'être la voix de leurs populations dans les instances supra-étatiques, aux niveaux mondial (OMC, Organisation des Nations Unies...), européen (Union européenne, Conseil de l'Europe...) et euro-méditerranéen. Il conviendrait dans ce cadre de donner également la voix aux autorités territoriales qui peuvent être en mesure d'apporter cofinancement et savoir-faire politique et opérationnel dans la mise en œuvre d'un certain nombre de prérogatives communes.
2. Un niveau de mise en œuvre national où il s'agit en priorité, pour les Etats centraux, de décliner les grandes orientations stratégiques définies conjointement dans leurs programmes d'action nationaux et de se doter des capacités administratives de premier plan pour le faire. Ce point doit donner lieu à des programmes de « twinning » entre administrations centrales, du même niveau et

avec la même intensité que ce qui s'est fait dans l'accompagnement des élargissements successifs de l'Union. L'un des points principaux réside dans la territorialisation des actions de l'Etat et, à ce titre, le savoir-faire des Etats européens, et notamment des Etats dits de la cohésion, est tout à fait central. Il faut que les Etats du sud puissent bénéficier d'une assistance dans la mise en œuvre d'un renforcement de leurs capacités institutionnelles (capacity building). Il s'agit ici de mettre à disposition des gouvernements centraux des experts, des consultants, des outils et des moyens leur permettant de réussir les réformes nécessaires.

3. Néanmoins, on le sait, l'action directe de l'Etat central dans un certain nombre de domaines n'est pas toujours la plus appropriée. Les autorités territoriales, qu'elles soient issues d'une politique de déconcentration ou de décentralisation de l'Etat, viennent en soutien à l'action nationale par leur proximité des actions de terrain, au plus près des populations et des besoins spécifiques du territoire. Ce mouvement de déconcentration/décentralisation est en marche depuis plusieurs décennies, avec des modalités différentes dans les pays de la rive nord (quatre principaux modèles prédominent), et depuis plusieurs années déjà dans certains pays de la rive sud. Des discussions sont engagées dans chacun des pays du sud pour réfléchir à l'organisation de ces nouvelles compétences en fonction de facteurs politiques, géographiques et culturels. Ce mouvement doit être encouragé en respectant les identités nationales et sans chercher à imposer un quelconque modèle, afin de rendre plus efficace la mise en œuvre des politiques structurelles. A ce titre tout soutien des Etats et des collectivités régionales et locales dans des démarches de planification territoriale et sectorielles peut s'avérer essentiel. Ici, les autorités régionales et locales du nord ont un rôle primordial à jouer. Elles le font d'ailleurs d'ores et déjà dans le cadre de la coopération décentralisée, en organisant des sessions de formation avec des universités et des établissements d'enseignement supérieur au bénéfice des futurs agents des services déconcentrés et décentralisés. Ainsi, les Etats du sud peuvent compter sur des personnels qualifiés et compétents pour mettre en œuvre les politiques définies aux niveaux national et supranational. Les stratégies de développement local reprennent à la fois les grandes orientations nationales et tentent de répondre aux besoins et difficultés spécifiques du territoire considéré. Elles sont à la base de l'émergence de projets sur le territoire, que celui-ci soit une région, un gouvernorat, un département, une province, une commune ou une communauté de communes... Des actions sont déjà menées de manière extrêmement professionnelle par nombre d'entre elles. Une structuration davantage coordonnée et outillée de l'offre et de la demande de coopération en Méditerranée serait sans doute chose utile. En effet cette première étape dans la recherche d'une nouvelle gouvernance en Méditerranée serait vouée à l'échec sans une politique simultanée de formation d'élus, de hauts fonctionnaires et de cadres territoriaux, à la définition et la mise en place de stratégies de développement régional et local.
4. Enfin, pour faire vivre un territoire et avoir tout l'impact nécessaire auprès des populations, il convient encore d'être en capacité de mettre en œuvre de bons projets et c'est souvent la chose la plus difficile à mettre en œuvre dans des contextes où les acteurs en capacité d'être « porteurs de projets » manquent cruellement. C'est le quatrième échelon, et pas le moins important, d'une véritable politique de coopération dans laquelle l'ensemble des acteurs internationaux du niveau communal au niveau international ont un grand rôle à jouer. Au regard des défis communs qui se posent au sein du bassin méditerranéen, une initiative visant à coordonner et à professionnaliser davantage cette offre de projets dans tous les domaines économiques et sociaux s'avérerait tout à fait utile au franchissement d'un stade supérieur de développement dans les pays du sud.

L'utilité des coopérations menées dans le cadre des deux derniers volets, si elle ne fait aucun doute, se voit souvent reprocher la dispersion et le cloisonnement des actions, ce qui induit un manque de cohérence et un gaspillage de moyens financiers et humains. Le souci de décloisonner les aides et de clarifier les actions sur le terrain dans un souci de mise en adéquation des besoins et des ressources et dans un souci de gain d'efficacité, a conduit par exemple le programme des

Nations Unies pour le développement (PNUD) à créer les programmes ART GOLD (Appui aux réseaux territoriaux – Gouvernance locale et développement) dans des régions de pays en développement pour harmoniser les projets à mener et les moyens apportés par les différents bailleurs de fonds. En Méditerranée deux initiatives sont en cours, au Maroc et au Liban et devraient porter leurs premiers fruits en 2008.

Cet objectif explique aussi en partie la multiplication d'associations et de réseaux d'autorités régionales et locales (Commission Intermed CRPM, Commission Méditerranée CGLU, Organisation des villes arabes, Arc Latin, Med-Cités...). Ils peuvent être un lieu de coordination entre les actions de leurs membres, afin d'éviter que deux projets similaires ou concurrents ne soient lancés parallèlement sur le même territoire. De plus, ces associations et réseaux pourraient par exemple utilement formaliser une sorte de « bourse aux projets » mettant en relation des autorités du nord et sud rencontrant les mêmes problématiques sur des territoires semblables. Jusqu'ici, trop de projets ont été lancés pour renforcer un partenariat préexistant qui manquait de contenu alors qu'il faudrait que le partenariat alimente le projet, qu'il soit une véritable valeur ajoutée. Le soutien apporté par une collectivité du nord à une (ou des) collectivité(s) du sud et l'échange d'expérience et de bonnes pratiques doivent répondre à un cahier des charges clairement défini en termes d'objectifs et de moyens. Une réflexion sur l'évolution de ces modalités de coopération est en cours au niveau des différents réseaux et pourrait offrir une contribution supplémentaire au succès d'un nouveau partenariat euro-méditerranéen renouvelé.

Lorsque les ministres des Affaires étrangères du partenariat euro-méditerranéen réunis en novembre 2007 à Lisbonne disent qu'ils « sont conscients qu'il importe de favoriser le rôle des autorités locales et régionales dans le développement du partenariat euro-méditerranéen. La coopération entre les administrations locales constitue un élément important pour l'établissement de contacts et la mise en place de partenariats fructueux entre la société civile et les acteurs locaux euro-méditerranéens », les collectivités régionales et locales ne peuvent que s'en réjouir. Il nous semble toutefois possible d'aller bien plus loin en posant les bases d'un véritable conseil méditerranéen de la coopération territoriale qui associe l'ensemble des niveaux de coopération politique et administratif reflétant davantage la réalité de leur contributions au partenariat. Cela sera d'autant plus clair dans la perspective de mise en œuvre d'un partenariat euro-méditerranéen renouvelé.

Conclusion : un agenda pour la Méditerranée

2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014 à 2020
BP Intermed CRPM						
Barcelone		Actions pilotes au sud (politique régionale/leader med/ ...)				Mise en œuvre de la
	Commissaire et DG					PAC euromed
Consultation sud	Méditerranée (nouvelle CE)	Lancement des négociations commerciales avec chacun des pays méditerranéens				
Promotion			Propositions de la CE	Avis du PE		
Instances EU	Elections européennes		pour le budget 2014-2020	Avis du CDR Avis du CES		
Promotion	Négociation avenir PAC			Préparation	Mise en
Partenariat euromed	Actions auprès du nouveau Parlement Eur.		négociations entre Etats sur le budget	Accord budgétaire 2014-2020	des programmes opérationnels au sud	œuvre de la politique 2014-2020
Fin consultation "budget review"		Adoption de la « budget review » 2011-2013				MEDREGIO MEDCULT
Lancement rapport cohésion Méditerranée	Poursuite rapport cohésion	Conférences multi-donateurs et multi-niveaux + négociations recommandations 2011-2013 et au-delà				MED-FUNDS
Sommet med+UE	Poursuite du travail		Programme de renforcement des capacités au sud	Programme de renforcement des capacités au sud	Programme de renforcement des capacités au sud	
Présidence Fr. Juillet 2008	au conseil					

